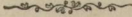
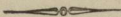


UNIVERSITÉ DE LIÈGE.



RÉOUVERTURE SOLENNELLE DES COURS.

ANNÉE 1871-1872.

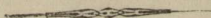


DISCOURS INAUGURAL & RAPPORT DU RECTEUR

M. CH. LOOMANS,

PROGRAMME DES COURS.

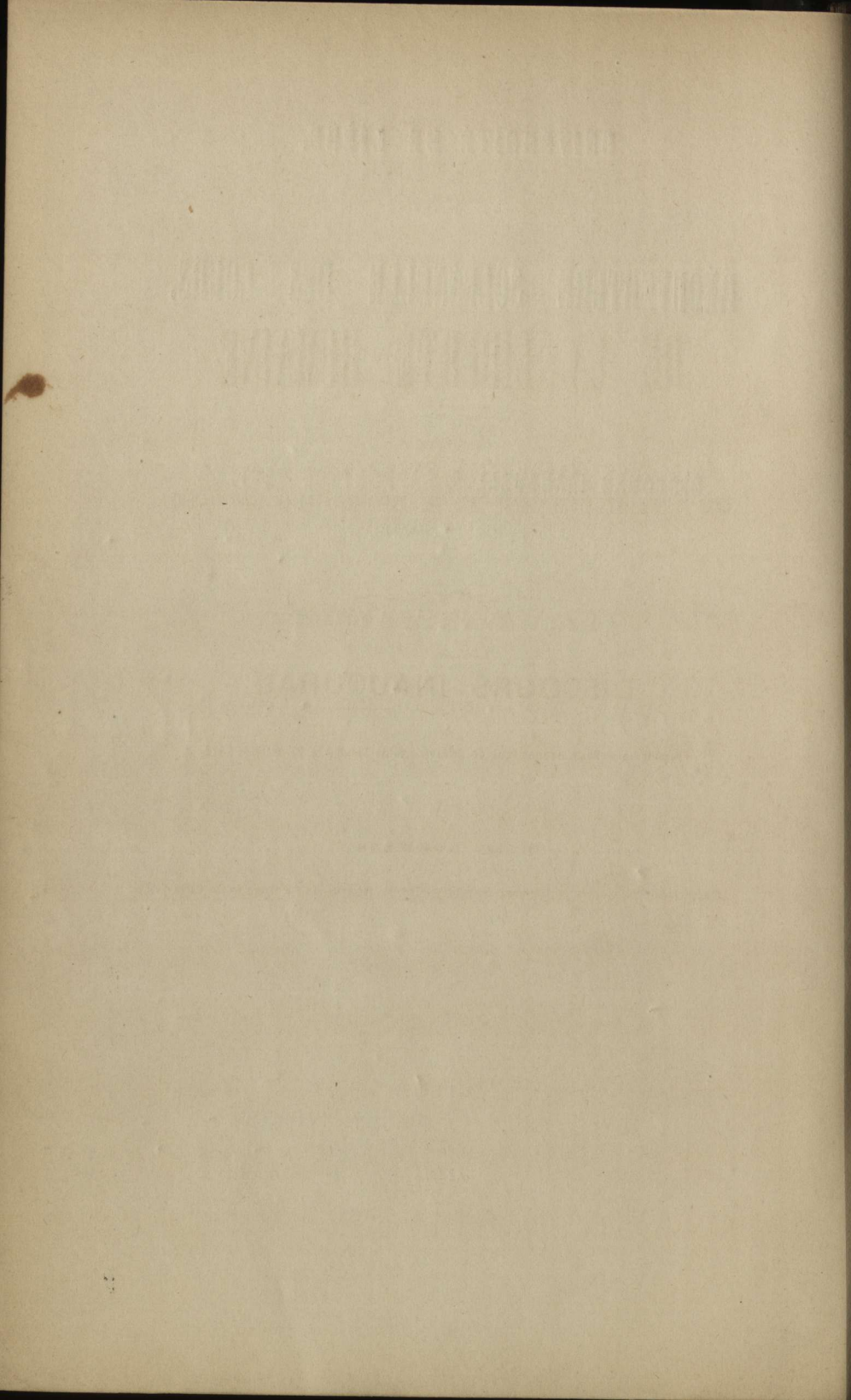
DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.



LIÈGE

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE

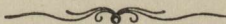
1871



DE LA LIBERTÉ HUMAINE

CONSIDÉRÉE

DANS LA VIE INTELLECTUELLE ET DANS SES RAPPORTS AVEC LE MATÉRIALISME.



DISCOURS INAUGURAL

Prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liège, le 12 octobre 1871

PAR

M. Ch. LOOMANS,

Docteur en Philosophie et Lettres, Docteur en Droit, Recteur de l'Université de Liège.

THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF TORONTO

1827
1828
1829
1830
1831
1832
1833
1834
1835
1836
1837
1838
1839
1840
1841
1842
1843
1844
1845
1846
1847
1848
1849
1850
1851
1852
1853
1854
1855
1856
1857
1858
1859
1860
1861
1862
1863
1864
1865
1866
1867
1868
1869
1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

MESSIEURS,

Appelé par mes fonctions à prendre la parole dans cette réunion solennelle, je ne puis oublier une tradition académique, maintenue par nos réglemens, qui m'engage à vous parler de la science qui fait l'objet de mon enseignement.

Je choisis donc la matière de ce discours dans le domaine si vaste des sciences philosophiques, et, parcourant du regard son immensité, je m'arrête de préférence à une question importante, surtout à notre époque et en présence des discussions récentes soulevées par le matérialisme, la question de la liberté humaine.

Non pas que j'aie le dessein de l'étudier sous toutes ses faces; je n'ignore ni son étendue, ni sa profondeur, ni ses difficultés. Je me borne à considérer la liberté dans la vie intellectuelle et dans ses rapports avec le matérialisme.

Avant d'aborder mon sujet, je voudrais dissiper, si possible, une prévention que j'ai rencontrée parfois chez les meilleurs esprits, et qui, je le crains bien, est partagée peut-être par quelques-uns d'entre vous. On se figure quelquefois la philosophie planant sur je ne sais quelles hauteurs inaccessibles à nos regards et on accorde peu de confiance à des théories enveloppées dans les nuages de la pensée et dans l'équivoque des termes.

Je suis obligé de convenir que certains systèmes, et parmi eux le rationalisme abstrait, sont coutumiers de ces péchés philosophiques; mais il en est un autre qui, sans s'interdire les hauteurs, prend pied sur le terrain des faits et surtout des faits de conscience, pour s'élever de là vers les régions de la métaphysique. Cette philosophie, à mon avis, ne mérite ni ces dédains, ni ces méfiances. Bien au contraire, elle me paraît une sorte de développement naturel de l'esprit humain, qui, parvenu à un certain degré de culture intellectuelle, rencontre inévitablement, qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, les questions de principe et les premiers principes.

φύσει γὰρ ἔνεστί τις φιλοσοφία τῇ τάνδρος διαοία (1).

« Il y a naturellement une certaine philosophie dans l'esprit de l'homme. »

Si je ne me trompe, les sciences naturelles elles-mêmes, après tant et de si beaux progrès accomplis et à cause même de ces progrès, semblent disposées, de nos jours, plus que jamais, à renouveler leur antique alliance avec la métaphysique. A entendre les discussions récentes sur la matière, la force, la vie, on se croirait revenu aux jours de Descartes et de Leibnitz, tant il est vrai que le développement des diverses sciences conduit naturellement à « la science des sciences et d'elle-même. »

τῶν τε ἄλλων ἐπιστημῶν ἐπιστήμη καὶ αὐτὴ ἑαυτῆς. (2)

(1) PLATON, *Phèdre*.

(2) PLATON, *Charmides*.

Je ne crains donc pas, Messieurs, de vous parler philosophie et bien que j'éprouve en ce moment une juste défiance de moi-même, je n'imiterai pas le sage d'Athènes discourant avec Phèdre sur les bords de l'Ilissus, au pied du platane. Socrate se voilait la face ; je ne ferai pas comme lui.

Pour peu qu'on observe le mouvement philosophique d'une époque, on constate que des tendances exclusives provoquent des tendances opposées également exclusives. L'idéalisme de Platon amena le naturalisme d'Aristote ; le rationalisme de Descartes suscita le sensualisme de Locke ; le dogmatisme de Wolff donna naissance à la critique de Kant.

La philosophie allemande issue de la critique de Kant ne pouvait échapper à cette loi du monde moral ; se servant de la méthode rationnelle abstraite, prenant les produits de l'abstraction pour des réalités, elle était parvenue, dans le système de Hegel, à identifier dans une même abstraction « *der reine Begriff* » l'être et la pensée pour en déduire, par voie d'évolution logique, le monde objectif qui nous est connu et l'esprit subjectif qui le connaît, et elle aboutit ainsi à l'idéalisme panthéiste.

C'était le triomphe de l'abstraction et le règne des catégories, mais j'ai hâte de le dire, ce triomphe fut éphémère et ce règne de courte durée.

Je me souviens encore des infortunes de cette philosophie exposée à la double critique de l'école historique et des sciences naturelles. De toute part, des protestations surgirent contre les vaines prétentions d'un système qui,

dédaignant les voies longues et difficiles de l'expérience et de l'histoire, se donne la mission de construire *à priori* le monde physique et moral. La renaissance des études historiques d'une part, les progrès des sciences naturelles d'autre part, joints à la stérilité du rationalisme abstrait, donnèrent une confirmation éclatante à sa défaite; m'étant trouvé jadis sur les lieux et au centre du combat, pendant une année entière (1), j'ai été témoin de sa chute.

Quæ miserrima vidi,

mais non pas

Quorum pars magna fui.

Des faits, des faits, la méthode d'observation dans les sciences naturelles, la méthode historique dans les sciences morales, une philosophie positive et féconde, au lieu d'une philosophie abstraite et stérile, c'était là un besoin reconnu et partagé par d'excellents esprits; et pour ma part, Messieurs, je ne doute pas un instant que l'intelligence humaine ne doive recourir à tous ses moyens de connaître pour arriver à la science de la vérité.

Mais si cette réaction que je viens de rappeler me paraît juste dans certaines limites, je dois ajouter qu'elle a singulièrement dépassé ces limites; sans parler des théories exclusives, soutenues par l'école historique en matière de morale, de droit et de législation (2), je dois signaler ici, dans l'intérêt de mon sujet, un système plus exclusif encore, qui compte des partisans

(1) A Berlin en 1843.

(2) Par MM. de Savigny, Stahl, etc.

en France et en Allemagne et qui est connu sous le nom de *positivisme*.

Le positivisme, Messieurs, si je le comprends bien, est une méthode qui part de l'observation extérieure, n'admet, comme certain, en fait, que les données de l'observation et ce qui en résulte, et qui, malgré quelques réserves, conduit au matérialisme.

A entendre M. Littré « Un phénomène naturel est celui qui dépend d'une matière et d'une force et nous ne connaissons pas d'autre espèce de phénomènes. » Dans l'histoire, ajoute-t-il, la matière, le *substratum* est le genre humain; la force est représentée par les aptitudes qui sont inhérentes aux sociétés et dont le fondement est cette condition que les notions scientifiques sont accumulables. Tant que cela n'est pas reconnu, l'histoire ne paraît pas un phénomène naturel. » Quant à ce qu'il appelle « l'instrument subjectif » en d'autres termes, l'intelligence humaine, M. Littré prétend « l'étudier dans le développement total de l'histoire et dans l'application à tous les modes du savoir (1). »

Aussi, le fondateur de l'école positive, Auguste Comte, veut-il introduire la méthode d'observation extérieure dans toute l'étendue de nos connaissances et faire de la science de la nature une sorte d'encyclopédie de toutes les sciences réelles, en rejetant, sous le nom suspect de métaphysique, tout ce qu'elle ne peut atteindre.

(1) LITTRÉ, *Auguste Comte et la philosophie positive*.

D'autres savants sont moins conséquents sans être plus vrais. D'après M. Virchow, « on ne peut se dissimuler que la limite de l'observation sensible est aussi la limite de la pensée certaine, » et ailleurs « l'existence d'une âme substantielle n'a aucune valeur scientifique, aussi longtemps qu'on n'aura pas découvert une substance psychique particulière dont les actions puissent être ramenées à une mesure physique » (c'est-à-dire qui n'est pas une âme) ; pourtant M. Virchow consent à admettre l'existence de l'âme comme croyance, nous rappelant ainsi la théorie de deux sortes de vérités incompatibles, contradictoires, si bien réfutée par Leibnitz (1).

Vous le voyez, Messieurs, la philosophie de Hegel avait divinisé la pensée abstraite, pour en déduire le monde objectif et l'esprit subjectif et aboutir ainsi à l'idéalisme panthéiste.

Le positivisme, au contraire, assimile la pensée aux phénomènes naturels, pour l'attribuer à la matière et à ses forces et conclure au matérialisme athée. C'est le cas de dire « qu'elle ne mérite ni cet honneur ni cette indignité. »

Est-il donc vrai, Messieurs, que nous ne connaissons d'autres phénomènes que les phénomènes naturels? N'y a-t-il pas une autre espèce de faits, connus par une voie différente, qui interviennent dans la connaissance du monde extérieur lui-même et qu'on ne peut révoquer en doute

(1) LEIBNITZ, *Théodicée*, discours de la conformité de la foi avec la raison.

sans douter de la réalité de ce monde? N'y a-t-il pas des faits de conscience?

Qui donc peut ignorer ces phénomènes internes si différents des phénomènes externes? *Les phénomènes internes existant dans l'être qui s'en aperçoit*, les phénomènes externes *n'existant pas dans l'être qui les perçoit*; les uns succédant l'un à l'autre, mais sans s'exclure l'un l'autre; en l'âme le passé ne disparaît pas sans retour. Les autres, présentant une succession dont les termes s'excluent l'un l'autre; hors de l'âme, le passé disparaît sans retour. Les premiers, non pas l'un à côté de l'autre, se limitant dans l'espace, les seconds, l'un à côté de l'autre, dans des limites d'espace. Ceux-ci appartenant au monde visible imaginable, ceux-là invisibles et inimaginables.

Non-seulement l'être en qui ces phénomènes internes existent s'en aperçoit, mais, sans se confondre avec les phénomènes divers et successifs, il s'aperçoit de lui-même présent dans ces phénomènes et énonce les propositions: j'existe, je vis, je connais, je sens, je veux, je le sais, sorte de réveil matinal et joyeux de l'esprit, origine ou condition de toute certitude!

Pourquoi affirme-t-il, en outre, l'existence du monde extérieur, des phénomènes qui se passent hors de lui, des forces qui ne sont pas lui? Je ne puis examiner ici cette question difficile et complexe, je remarque seulement que le monde extérieur ne peut exister pour lui ni être connu avec certitude par lui s'il pouvait douter de sa propre existence et de ses manifestations diverses. S'il est incertain

que j'éprouve des sensations et que je juge, il ne peut être certain qu'il existe des phénomènes qui provoquent mes sensations et sont matière de mes jugements. « Si les expériences internes, immédiates, n'étaient pas certaines, dit Leibnitz, il ne saurait y avoir de vérités de fait dont on puisse être certain (1). »

Il n'y a donc aucune controverse possible sur l'existence même des phénomènes internes ; c'est par une sorte d'inadvertance que le positivisme les passe sous silence, et M. Stuart Mill lui-même le corrige sur ce point important. Seulement, Messieurs, il existe des théories différentes sur l'explication de ces phénomènes, des théories spiritualistes et des théories matérialistes.

Pour expliquer un phénomène quelconque, il faut l'observer tel qu'il se produit et avoir une méthode d'explication. Il faut que l'observateur soit compétent et emploie des procédés d'investigation appropriés aux phénomènes qu'il veut expliquer. Ici, comme ailleurs, on recuse, avec raison, les témoins incompetents.

Quel est cet observateur compétent des phénomènes internes et quelle est la méthode fondamentale de la science de nous-mêmes ?

Un phénomène interne, je vous l'ai déjà rappelé, Messieurs, est un phénomène qui se produit *dans celui-là même qui s'en aperçoit et le produit*. Or, la manière de constater les faits qui se produisent en moi ne saurait être

(1) LEIBNITZ, *Nouveaux essais sur l'entendement humain*.

l'observation des phénomènes qui se produisent hors de moi. La connaissance que le sujet qui connaît a de lui-même et de ses facultés n'est pas la connaissance des objets qu'il connaît et de leurs propriétés, et la science du spectateur n'est pas la science du spectacle du monde.

La source première de la connaissance de nous-mêmes, de ce que nous savons des phénomènes internes, de nos facultés, de leur principe, c'est l'aperception ou la réflexion à ce qui se passe en nous et à nous-mêmes (1); nulle observation extérieure, nulle expérience faite sur le système nerveux ne saurait nous donner la moindre notion des faits internes, je ne parle pas de leurs conditions organiques. Des *analogies* tirées des choses sensibles ne nous procurent pas davantage les notions psychologiques. La pensée n'est pas une espèce de *mouvement subtil*, ni une sorte de *secrétion*, ni une *combustion*. Des *inductions* appuyées sur l'observation extérieure faites en comparant les individus de l'espèce humaine et des espèces animales n'introduisent pas dans notre esprit les notions psychologiques. La pensée n'est pas non plus une *qualité abstraite* obtenue par voie d'observation extérieure et au moyen de comparaisons instituées entre individus différents ou d'espèces différentes (2). Mais, c'est *en réfléchissant à*

(1) *Aperceptio est perceptio cum reflexione* (Leibnitz).

(2) Il importe ici d'observer ces deux sortes de procédés inverses de l'esprit, lorsqu'il part de la représentation d'un objet ou d'un fait extérieur donné au sens, pour s'élever progressivement aux classes, aux lois et aux causes générales des phénomènes; et lorsqu'il part d'un fait donné par

nous-mêmes ; que nous pouvons donner un sens aux termes sensation, plaisir, douleur, jugement, souvenir, intelligence, moi. C'est là, c'est là seulement que nous *observons* les faits psychologiques. Sans doute, chacun de nous juge que des faits semblables existent chez ses semblables. Je ne doute pas, Messieurs, qu'ils existent chez vous tous, qui m'écoutez en ce moment, bien que je ne les observe pas par mes sens. Toutefois, je me garderai bien de les attribuer sans distinction et dans un sens équivoque à certaines espèces animales, sous prétexte que je les observe. Il est si facile de personnifier toutes choses et de leur prêter nos propres facultés et je doute que cette habitude invétérée ait disparu entièrement, même chez de savants naturalistes de différentes écoles, MM. Darwin et de Quatrefagues, par exemple.

C'est donc aussi *la méthode de réflexion à nous-mêmes*,

l'observation intérieure, pour en dériver ou y ramener tous ceux du même ordre. Ici toutes les idées ou les faits se simplifient ou s'individualisent jusqu'à la conscience du *moi*, identique avec celle de cause ou force agissante. Là, tout se généralise et se complique jusqu'à ce qu'on arrive à l'idée la plus générale, qui est encore celle que les physiciens appellent cause. Mais il est bien évident que le mot *cause* a ici deux valeurs très-différentes et même opposées. Suivant l'acception psychologique (ou celle de la science des principes) c'est la donnée première et simple qu'il s'agit de bien constater ; dans l'acception physique, c'est l'inconnue à chercher. Or, la méthode qui peut nous élever jusqu'à l'inconnu extérieur à nous, par le progrès des généralisations successives, pourrait-elle servir à constater ce qui est en nous par un ordre inverse d'idées de plus en plus individuelles ! MAINE DE BIRAN, *Fondements de la psychologie*, t. 1 p. 75.

qui part des faits internes, distingue les faits qui sont différents, montre ce qu'ils impliquent, détermine ainsi la nature du principe qui les cause; c'est, en un mot, l'analyse psychologique qui est la méthode *fondamentale* de la science de nous-mêmes. « Les auteurs des explications physiques ou physiologiques des sens et des idées, dit Maine de Biran, se sont fait souvent l'illusion, vraiment inconcevable, qu'ils avaient analysé la pensée et dévoilé ses opérations les plus secrètes, ses modes les plus intimes, quand ils avaient décomposé hypothétiquement les fonctions du cerveau et imaginé le jeu, les mouvements des fibres ou fibrilles qui sont censées représenter les idées et fournir un siège matériel aux facultés de l'esprit, comme s'il y avait quelque analogie entre des mouvements qu'on se représente *objectivement*, *hors de soi*, et des actes intellectuels qu'on ne conçoit que par la *réflexion* et jamais sous aucune espèce *d'image* » (1) : tel est, Messieurs, le langage de celui que M. Cousin appelle le premier métaphysicien de France et notre maître à tous.

C'est aussi le défaut d'analyse, je n'hésite pas de le dire, qui est la source principale des erreurs en psychologie; et, en effet, qu'on se borne à emprunter au langage les termes qui désignent les faits psychologiques sans se donner la peine d'en faire une analyse exacte; qu'on remarque, en outre, les relations qui existent entre eux et les appareils des sens, les impressions transmises au cer-

(1) MAINE DE BIRAN, *Fondements de la psychologie*, t. I, p. 80.

veau, les différences de celui-ci dans la série animale, ses modifications suivant l'âge, la veille, le sommeil, la lésion, la maladie; et on sera tenté d'admettre une âme passive avec le sensualisme ou même on la supprimera avec le matérialisme. Qu'au lieu d'analyser les faits de conscience, on suppose, avec Hegel, que la notion de l'être en général la plus abstraite et la plus vide de toutes (*der reine Begriff*) soit ce qu'il y a de plus intime dans les objets, ce qui vit en eux, ce qu'il y a de plus intime dans la pensée subjective, ce qui vit en elle (*der reine Begriff der das Innerste der Gegenstände, ihr einfacher Lebenspuls, wie selbst des subjectiven Denkens derselben ist*) qu'on admette, par hypothèse, que c'est là la substance de l'esprit (*das wahrhaft bleibende und substantielle*), la nature logique qui l'anime (*die logische Natur die den Geist befehlt und in ihm treibt und wirkt*) et on arrive inévitablement à l'idéalisme panthéiste, au point d'altérer la notion même de l'existence individuelle et de la conscience que nous en avons. Celle-ci serait la conscience « d'une pure abstraction » (*die Gewißheit Seiner Selbst, der reinen abstraction* (1)). Si ce langage de Hegel paraissait obscur à quelqu'un d'entre vous, Messieurs, je le prierais de remarquer avec Terenzio Mamiani que dans les théories panthéistes toutes les conceptions naturelles sont renversées (*i concetti comuni sono capovolti*), et que les individus ne sont que des apparences (*nude parvenze*), tandis que la réalité véritable et

(1) HEGEL, Logik.

permanente se trouve dans les concepts abstraits. *Nel concetto di genere sta la permanente ed effettiva realtà.*

Messieurs, toute science se trouve en germe dans son point de départ et dans sa méthode, et à vrai dire les controverses entre le spiritualisme et le matérialisme se ramènent à une question de méthode. Si la méthode d'observation extérieure, telle qu'on la comprend dans l'école positiviste, conduit au matérialisme, la méthode psychologique, telle que je la conçois, conduit à une conclusion contraire; j'espère pouvoir le montrer à l'évidence et dans un langage simple, clair et compris de tous.

Il est des états de l'âme que la langue exprime par les mots *être hors de soi-même*, ne pas se *posséder soi-même*; il en est d'autres qu'elle rend par les expressions *faire retour sur soi-même*, *se posséder soi-même*. Sui conscius et sui compos.

Sans doute, ces termes sont figurés, il n'y a là ni entrée, ni sortie, ni disposition d'une chose corporelle; mais il est question d'un principe actif et de sa manière d'agir.

Quel est ce principe qui fait acte de conscience de soi-même? Sont-ce les phénomènes divers et successifs qui font acte de conscience? Nullement. C'est mon *être un et le même en qui ces phénomènes se passent et qui les unit*. Je suis *substance*.

Cette substance est-elle passive ou est-elle un principe d'activité propre. Je ne suis pas un être inerte, mais j'existe à titre de force de *principe actif simple et permanent cause de phénomènes internes et de mouvements*.

Quelle espèce de force? Une force qui ne fait que rece-

voir l'action du dehors, réagir au dehors, *par autre chose, en autre chose et pour autre chose* est une force non libre, inconsciente, impersonnelle.

Au contraire, une force qui ne s'épuise pas dans ses relations extérieures, qui agit *par elle-même, en elle-même et pour elle-même* est une force libre, consciente d'elle-même et personnelle.

Dans tous les états d'inconscience, vous le savez, Messieurs, la liberté est suspendue, et réciproquement. Il y a plus, dans tous les états de conscience de soi-même la liberté existe, et réciproquement. La conscience de soi-même et la liberté sont donc inséparables. Il n'y a de conscience de soi-même que dans l'exercice d'une force libre, et une force qui n'est pas libre ne peut être consciente d'elle-même (1).

La liberté, Messieurs, c'est à-dire un principe actif qui ne dépend d'aucune action reçue qui le détermine, mais oppose son indépendance à toute action reçue et se détermine. Principe indépendant ou absolu il pourra choisir

(1) « Il n'y a de conscience que dans l'exercice d'une force qui commence ou cause des actes sans rien recevoir et sans être déterminé par rien d'étranger. » Les simples réactions de la vie animale n'emportent avec elles aucune aperception ni conscience de soi-même, même au degré le plus bas. MAINE DE BIRAN. Ibid.

αὐτό ἑαυτὸ γινώσκει καὶ ἐνεργεῖα ἐστὶ καὶ χωριστὸν

(ARIST. de Anima.)

Οὐδὲν γὰρ αὐτοῦ ἢ ἐνεργεῖα καὶ κοινῆς σωματικῆς ἐνεργεῖας,

(ARIST. de Generat.)

lorsqu'il y a lieu de choisir : l'indépendance n'est pas le choix, mais la condition du choix ; pas d'élections libres , ce me semble , sans indépendance des électeurs.

La conscience ne témoigne donc pas seulement de notre existence, de notre causalité, mais de notre liberté. Qui dit j'existe dit implicitement j'existe à titre de principe libre, conscient de lui-même et personnel, c'est-à-dire à titre d'esprit. Locke lui-même en convient. Suivant lui, « chaque acte de sensation nous fait également envisager les choses corporelles et spirituelles, car dans le temps que la vue et l'ouïe me font connaître qu'il y a quelque être corporel hors de moi, je sais d'une manière encore plus certaine qu'il y a au-dedans de moi quelque être spirituel qui voit et qui entend. » Et Leibnitz remarque, à ce sujet « C'est très-bien dit et il est très-vrai que l'existence de l'esprit est plus certaine que celle des objets sensibles. » (1).

Il n'est pas difficile, Messieurs, de saisir les relations intimes qui existent entre le principe libre conscient et lui-même personnel d'une part, et la connaissance humaine, la certitude et la science d'autre part. La philosophie moderne a l'incontestable mérite d'avoir mis ce point dans tout son jour.

Et d'abord, de simples représentations de phénomènes sensibles, des associations reproduites machinalement, semblables aux imaginations des songes, ne sont pas des

(1) LEIBNITZ, *Nouveaux essais*, etc.

connaissances humaines. Pour connaître, pour affirmer un monde objectif, en tant qu'objectif, il faut un sujet qui se connaît, qui s'affirme, et il ne peut se connaître sans actes de conscience, sans réflexion, sans liberté. C'est par la conscience qu'il a de ses manifestations, de son être présent dans ses manifestations et de leur rapport qu'il se connaît.

Puis, la connaissance de ce monde extérieur est tout autre chose que la simple représentation de phénomènes. Ce monde ne se compose pas seulement de phénomènes, mais d'êtres, de forces, de mouvements, d'espace, de temps (1). Est-ce l'observation sensible qui introduit dans notre esprit ces notions fondamentales. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les discussions soulevées à ce sujet; mais j'estime qu'après les essais sur l'entendement humain de Leibnitz, cette question peut être considérée comme résolue contre l'empirisme; et je m'étonne de rencontrer chez MM. Littré et Buchner des propositions comme celles-ci. Le *substratum*, c'est la matière; toute force est inhérente à une matière. Où donc puisons-nous les notions de substance et de force, et la première des forces et des substances qui nous soit connue, n'est-ce pas nous-mêmes. Et d'où vient cette tendance de personnifier toutes choses qu'on remarque chez l'enfant comme chez les peuples restés à l'état d'enfance et dont toutes les langues portent

(1) DE BARANTE. La vie politique de M. Boyer-Collard. Ses discours et ses écrits.

l’empreinte? N’est-ce pas que nous commençons par constater en nous la force personnelle?

Que dirai-je de la certitude? Ne résulte-t-elle pas d’un jugement que nous portons sur la vérité de nos connaissances? Comment juger de la vérité de nos connaissances sans réfléchir à ces connaissances? Et la réflexion est-elle libre ou ne l’est-elle pas? Ne faut-il pas, pour être certain, consulter la raison, et où la consulter si ce n’est là où elle se fait entendre au-dedans de nous-mêmes, et comment la consulter sans acte de conscience, sans liberté. En vérité, supprimer la réflexion libre, c’est supprimer l’intelligence humaine.

Je m’arrête un instant au fait de l’existence de la *science*. On a contesté la réalité de l’esprit par des considérations puisées dans les sciences naturelles, comme s’il pouvait y avoir une science de la nature sans un principe libre essentiellement différent de la nature.

C’est ce principe libre qui, par des actes divers, tous accompagnés de la conscience et de la liberté, s’occupe de recherches scientifiques.

Qu’il cède à l’action des sens, qu’il suive l’impulsion des sens, qu’il s’abandonne aux illusions des sens, qu’il n’exerce aucun empire sur lui-même, il est incapable de science comme de moralité. L’une et l’autre ne consistent-elles pas dans une sorte de soumission des sens à la raison, je ne dis pas dans la négation de la vie des sens. N’est-il pas vrai que plus l’esprit est puissant et fécond, et plus il fait par lui-même, en vertu de son indépendance et de ses efforts libres? Sans me laisser séduire

par l'idéalisme de Platon, je dirai avec lui : C'est alors surtout que l'âme fait acte de raison lorsqu'elle rentre en elle-même en donnant congé au corps pour contempler ce qui est.

λογίζεται δὲ γέ που τότε κάλλιστα ὅταν αὐτὴ καθ' αὐτὴν γίγνηται
ἐῶσα χαίρειν τὸ σῶμα καὶ ὀρέγεται τοῦ ὄντος

(PLATON, *Phedon.*)

Comprend-on une science quelconque sans cette puissance d'attention libre qui choisit son objet pour y penser librement, qui n'est limitée par aucun objet particulier, qui nous permet d'examiner la chose sous toutes ses faces, de peser le pour et le contre, pour émettre des jugements fondés sur de justes motifs ou pour suspendre notre jugement. « Sans elle, dit Bossuet, nous ne serions jamais maîtres de nos considérations et de nos pensées, qui ne seraient qu'une suite des agitations du cerveau ; nous serions sans liberté et l'esprit serait en tout asservi au corps, toutes choses contraires à la raison et même à l'expérience (1). » Et Maine de Biran : « L'habitude de suspendre notre jugement, de ne nous rendre qu'à l'évidence ou à des motifs raisonnés de croyance, habitude sans laquelle il n'y a pas de véritables progrès intellectuels, n'est-elle pas aussi le fondement des qualités morales les plus essentielles, de la prudence dans la conduite de la vie, et de la rectitude et de l'équité de nos jugements sur les actions des hommes ?

(1) BOSSUET, *Connaissance de Dieu et de soi-même.*

N'est-elle pas un exercice de cette liberté sans laquelle l'homme incapable de science et de vertu ne serait pas même une personne (1). »

Y a-t-il, Messieurs, une science et une science de la nature sans cette mémoire libre qui évoque les connaissances antérieures et à laquelle celles-ci répondent par un me voici, *memoria intellectualis qua ex rebus mente conceptis propositum denuo promere potest*. Il la faut pour que l'esprit puisse avancer dans ses recherches sans être obligé de refaire les mêmes raisonnements et de recommencer ainsi le travail de Pénélope.

Et cette étonnante faculté qu'on appelle imagination libre qu'on ne peut comparer qu'à la nature tout entière avec ses produits divers et successifs et non pas à l'un de ses produits, mais qui diffère essentiellement de la nature parce qu'elle produit librement, fait des combinaisons libres, toujours variées et toujours nouvelles, dont il n'y a pas d'exemple dans l'observation; l'imagination libre n'intervient-elle pas dans toutes les expériences que nous instituons pour arracher à la nature ses secrets? Expérimenter n'est pas seulement observer, mais c'est observer dans des circonstances nouvelles que la nature seule ne réalise pas, mais que l'esprit imagine librement et que l'art réalise.

Je n'oublierai pas cette puissance de penser avec réflexion et librement la *libre recherche*, la *liberté scientifique*

(1) MAINE DE BIRAN. Ibid.

qui est la condition psychologique de toute science et de la science de la nature. Je sais, Messieurs, tout ce que ces expressions peuvent cacher d'erreurs et d'abus, mais ici comme ailleurs je ne confonds pas les erreurs et les abus de la liberté avec la liberté même. Non, la pensée libre n'est pas la pensée arbitraire, sans lois, sans objet certain, disant oui et non sur la même question, ou prétendant douter de tout. C'est là la pensée des sophistes et des sceptiques, la négation de la certitude et de la science. Non, la pensée libre n'est pas davantage la pensée pure, abstraite, parvenant à la science de toutes choses par elle-même et en vertu de ses propres lois, déduisant l'univers, le monde physique et moral de notre constitution intellectuelle, semblable au naturaliste qui voudrait observer la nature extérieure en étudiant l'appareil visuel. Il y a longtemps que le rationalisme pur est convaincu d'impuissance dans les sciences physiques, et cette impuissance ne se révèle pas moins dans les sciences morales. Déjà Bacon le compare à l'araignée tirant d'elle-même sa toile fragile. Je laisse de côté bien d'autres opinions et je me borne à dire : que la pensée libre c'est l'indépendance de l'esprit humain qui, *bien qu'il ne produise pas par lui-même et sans réceptivité* toute connaissance, y réfléchit librement en consultant la raison en toute matière pour arriver à la science de plus en plus complète et parfaite du vrai, comme la liberté morale c'est l'indépendance de l'esprit qui se décide lui-même conformément à la loi morale pour arriver à la réalisation de plus en plus complète et parfaite du bien. J'ai montré, Messieurs, par des faits simples, connus de

tous, la connexion qui se trouve entre l'existence d'un principe libre, conscient de lui-même, personnel, doué de facultés libres et l'existence de la connaissance humaine, de la certitude et de la science, et pourtant une école récente, non pas nouvelle, mais renouvelée d'une triste époque, prétend rejeter l'existence de l'esprit au nom des sciences naturelles. Qu'est-ce à dire, sinon que le matérialisme, tout en niant l'esprit, affirme l'esprit, étant lui-même l'œuvre d'un esprit, d'un principe libre. Le paralogisme est évident, et Feuerbach lui-même en convient.

Supposons, Messieurs, la vie sortant du sein de la matière; admettons une transformation des espèces vivantes, concevons le passage d'une espèce à l'autre, depuis la plus infime jusqu'à la nôtre, et demandons-nous si cette hypothèse autorise la conclusion matérialiste? Nullement. Le fait seul que nous avons la *science* de ces transformations, tandis que la nature tout entière les ignore, ne s'explique que par l'existence d'un principe libre essentiellement différent de la nature. Sans doute, dans l'hypothèse, l'homme physique aura l'origine que lui assigne M. Vogt, mais son principe libre qui *sait* cette origine, ne peut avoir cette origine. Rappelez-vous le mot de Pascal sur le roseau pensant qui *sait* qu'il meurt, tandis que la nature tout entière n'en sait rien.

Et maintenant, Messieurs, après avoir montré au nom de la liberté quelques-unes des impossibilités et des contradictions du matérialisme, je voudrais porter mes regards plus haut et entrevoir la nature de ce principe libre.

Dans toutes les sphères de l'activité humaine, dans la

science, dans la morale, dans le droit, dans l'art, dans la religion, dans l'ordre économique, dans les institutions diverses qui gouvernent les Sociétés et leur développement historique, l'homme nous apparaît avec son caractère essentiel et distinctif, un principe libre, conscient de lui-même, personnel. Le monde moral, c'est le monde des êtres personnels; c'est, si je puis m'exprimer ainsi, le règne de la liberté; et certes, Messieurs, je comprends le prix que tout être humain attache à la liberté, qui se confond avec son essence.

C'est ce principe libre qui possède ces facultés *libres universelles et toujours perfectibles*, présentes dans tout développement intellectuel et moral. C'est lui qui exerce cette puissance d'action qui se déploie librement au-dehors et dans la société humaine, car toute espèce de liberté a son origine comme aussi son dernier refuge dans la conscience humaine.

Des facultés libres. Affranchi de la nature, principe absolu, agissant par lui-même sans dépendre d'autre chose qui le ferait agir, il est capable de volonté libre, volonté qui intervient dans tout développement intellectuel, qui est auteur de tout développement moral et qui, unie à la puissance d'action, transforme librement la matière par le travail. Le travail aussi est une application libre des facultés et des forces de l'homme à la production des choses utiles et s'il est matériel dans ses moyens et dans ses résultats il ne saurait l'être dans son principe.

Des facultés universelles. Possédant à titre de principe absolu quelque chose de l'être complet, de la plénitude de

l'être, il est doué de facultés universelles capables d'exprimer l'univers : *anima est quodammodo omnia*. Et, en effet, un ensemble de lois absolues, invariables, universelles, sans exception concevable, qui nous dirigent dans la vie intellectuelle et morale, accuse des facultés universelles capables de s'étendre à tout, sans qu'on puisse assigner quelque objet particulier qui les limite ; et cette universalité de nos facultés elle-même ne se conçoit qu'en vertu de la liberté ; on ne comprend pas qu'elles puissent s'étendre à tout, si elles ne s'exercent que par suite d'une action reçue qui les détermine et les captive. L'instinct qui n'est pas libre, par là même est spécial. Quel chef-d'œuvre que l'homme, s'écrie le grand tragique anglais. Comme il est infini dans ses facultés ? *How infinite in faculties!*

Et ces mêmes facultés présentent le caractère de la perfectibilité indéfinie, qui, elle aussi, implique un principe libre des facultés universelles et un idéal de perfection absolue dont il a le sentiment et le désir, tandis qu'il en est privé. Une évolution fatale n'est pas le pouvoir de se perfectionner soi-même. Des facultés s'exerçant dans une sphère restreinte ne la dépassent pas et la perfectibilité indéfinie implique l'idée de l'infini. L'instinct qui n'est pas libre est spécial et imperfectible.

A ces traits sublimes, Messieurs, je crois reconnaître l'image innée de Dieu dans l'homme et la similitude avec la Divinité à laquelle il doit parvenir. Dieu est principe absolu à tous égards, principe de l'univers et tout parfait, et l'esprit aussi est principe absolu à certains égards ; il est dans la vie intellectuelle et morale ce que Dieu

est dans l'ordre réel principe universel. Il n'est pas l'infini, mais il peut reproduire d'une manière de plus en plus complète les perfections de l'infini. Le progrès n'est pas Dieu, mais une approximation constante de la Divinité. Semblable à Dieu, l'esprit fini diffère essentiellement de lui par la réceptivité, par cet autrui, dont il dépend comme tout ce qui est fini.

Noble doctrine qu'on retrouve dans toutes les époques de l'histoire, témoignage magnifique que l'esprit se rend à lui-même. L'antiquité ne l'ignorait pas en appelant l'âme un monde en petit. « Croyez-vous donc, demande Socrate dans le Phèdre, croyez-vous donc qu'on puisse parvenir à la science véritable de l'âme sans la science du tout » (1), et dans le Phédon au moment de mourir de la mort du sage : « L'âme, dit-il, s'en va vers une nature semblable à la sienne, invisible, divine, sage, immortelle (2). » Le Stagyrite, lui aussi, ne pouvait oublier sur ce point les enseignements de Platon : « L'âme en un sens, dit-il, est » toutes choses, et la science de l'âme éclaire toutes les » autres et spécialement celle de la nature. »

Personne n'ignore que cette même doctrine est familière au moyen âge. L'école attribuait à l'âme humaine une sorte de plénitude de l'être; elle exaltait avec des accents sou-

(1) Ψυχῆς οὖν φύσιν ἄξιως λόγου κατανοῶσα, οἷοι δυνατόν εἶναι ἀνευ τῆς τοῦ ὅλου φύσεως. (PHÈDRE.)

(2) Οὐκοῦν οὕτω μὲν ἔχουσα εἰς τὸ ὅμοιον αὐτῆ το ἀειδὲς ἀπέρχεται, τὸ θεῖον τε καὶ ἀθάνατον καὶ φρόνιμον. (PHÉDON)

vent émus cette puissance étonnante de l'esprit de reproduire l'univers, elle l'appelait *un tout en puissance*. *Cognoscendo omnia intellectus quodammodo fit omnia et trahit ad se perfectionem omnium rerum. Mirabilis etiam vis voluntatis qua amando omnia bona, præsertim honesta, fit bona omni bonitate.*

Et pour prendre un exemple dans le philosophe moderne, le génie universel d'un Leibnitz ne pouvait ignorer sa propre nature. Écoutons, Messieurs, son langage, qui paraît étrange et contemplons la vérité qu'il cache : « tout esprit, dit-il, est comme un monde à part, suffisant à lui-même, indépendant de toute autre créature, enveloppant l'infini, exprimant l'univers, aussi subsistant et aussi absolu que l'univers même des créatures (1). »

Je m'arrête, Messieurs ; je voulais vous entretenir de la liberté considérée dans la vie intellectuelle et dans ses rapports avec le matérialisme. Convaincu qu'une science est tout entière dans son point de départ et dans sa méthode, j'ai montré d'abord qu'elle est la méthode *fondamentale* de la science de nous-mêmes, et j'ai décliné la compétence de la méthode dite positiviste. Me servant ensuite de l'analyse psychologique, j'ai reconnu dans l'homme l'existence certaine d'un principe libre et j'ai établi, en outre, par des faits connus de tous, que la négation de ce principe entraîne la négation de la connaissance humaine, de la certitude et de la science.

(1) LEIBNITZ, système nouveau de la nature.

Le matérialisme qui ne connaît que matière et forces inhérentes à la matière, ne peut admettre et n'admet pas la liberté.

Il n'est donc, d'un bout à l'autre, qu'un perpétuel contresens, un long paralogisme.

Parvenu à ce point, il m'était permis de ne plus raisonner de lui, mais de passer outre : *non racionari di lor ma guarda et passa*. C'est ce que j'ai fait en signalant à votre attention la nature de ce principe libre, c'est-à-dire absolu, universel et indéfiniment perfectible, l'image de la Divinité, le représentant du monde, le fils de Dieu.

Dans ma profonde conviction, aussi longtemps qu'il existera un cœur d'homme ayant le sentiment de la liberté, il existera une philosophie spiritualiste.

C'est là cette *perennis quaedam philosophia* qui se trouve en germe dans la conscience humaine.

C'est elle qui remonte à l'origine des sociétés et pénètre leurs langues, leurs mœurs et leurs institutions.

Elle grandit avec la civilisation, se répand dans toutes les sphères de la vie et marque de son sceau les époques les plus glorieuses de l'histoire.

C'est un flambeau que les générations se transmettent d'âge en âge ; il y a prescription en sa faveur.

Messieurs, ce sont les principes du spiritualisme qui ont toujours prévalu dans l'enseignement philosophique de l'Université de Liège. Bien que confié à plusieurs professeurs qui ne prennent aucun engagement, mais conservent entière cette liberté vraie dont je vous ai parlé, cet enseignement n'offre aucune divergence d'opinion sur les questions

fondamentales; bien au contraire, il présente cette unité, cet accord, cette harmonie qui sont le signe de la vérité.

Mes chers collègues, nous avons tous notre lot dans le champ si vaste de la science, et nous lui apportons tous le tribut de nos efforts. Jamais peut-être elle n'a révélé sa puissance comme elle l'a fait de nos jours : que de conquêtes sur la nature qui, jointes à d'autres conquêtes, témoignent des inépuisables ressources de l'esprit humain ! mais si le capital matériel se renouvelle et augmente dans des proportions inconnues jusqu'ici, en est-il de même du capital moral que nos pères nous ont légué, sur lequel nous vivons et que nous dissipons trop souvent ? Il est permis d'en douter en présence d'une situation connue de tous, en présence surtout des odieux excès du matérialisme athée.

Je suis persuadé, mes chers collègues, que la science n'est pas la seule force qui gouverne les Sociétés humaines, la vie a des sources plus intimes et plus profondes. Mais je suis convaincu aussi qu'elle a une mission morale et sociale à remplir en s'assimilant toute vérité et en la fécondant par sa puissante initiative.

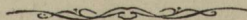
Puisse l'alliance entre les sciences naturelles et les sciences morales, sous l'égide de la métaphysique, alliance qui est dans les vœux des meilleurs esprits et qui paraît aujourd'hui en voie de préparation, puisse-t-elle s'accomplir dans un avenir prochain ! Puisse l'Université

de Liège y contribuer pour une grande part et réaliser ainsi, autant que possible, ce bel idéal qu'exprime si bien le nom d'Université !

Mais je me trompe, ce n'est pas là un simple vœu, c'est une espérance certaine. L'esprit qui anime ce corps, la communauté d'efforts, les lumières que nous trouvons les uns chez les autres, l'union qui fait la force, le concours toujours éclairé et dévoué de M. l'administrateur-inspecteur, qui, savant lui-même, comprend si bien les intérêts de la science, tout cela, Messieurs et chers collègues, est bien propre à nous confirmer dans cette attente, dans cette sécurité !

Et vous, Messieurs les étudiants, vous aussi, vous surtout vous êtes appelés à cette œuvre d'avenir. Car cette alliance des sciences diverses que vos professeurs entrevoient de loin n'est pas faite, mais elle est à faire. Qu'une jeunesse pleine de vie et de force vienne en aide à ses maîtres et complète leur œuvre : *exurgat aliquis* ! Qu'elle soit fidèle à sa mission et qu'elle s'y prépare dès à présent par le travail, par les efforts libres, par l'empire sur soi-même le plus noble de tous. Sans lui :

Fertur equis auriga nec audit currus habenas.



EXPOSÉ DE LA SITUATION

DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADEMIQUE 1870-1871.

Après vous avoir parlé de choses qui concernent la vie intérieure de l'Université, je dois entrer dans quelques détails relatifs à sa vie extérieure et à sa situation.

664 jeunes gens se sont fait inscrire au rôle général des étudiants, ce qui fait une augmentation de 41 sur le chiffre de l'année précédente.

Ces 664 élèves se sont répartis entre les quatre Facultés et les Écoles spéciales de la manière suivante :

Faculté de philosophie,	81 élèves, dont 49 nouveaux.	
» de droit,	124	19
» des sciences,	96	47
» de médecine,	117	6
Écoles spéciales,	246	74
Totaux,	664	195

Au point de vue de la nationalité, le chiffre total de 664 étudiants se décompose en 575 belges et 89 étrangers.

Les premiers appartiennent, dans les proportions suivantes, aux diverses provinces du royaume :

Province de Liége	347
» Hainaut	56
» Namur	41
» Brabant	40
» Limbourg	40
» Luxembourg	33
» deux Flandres	16
» Anvers	2
Total.	575

Les élèves étrangers sont originaires des divers États que voici :

Pays-Bas	20
Pologne.	18
Roumanie	12
Espagne	6
Italie.	6
Grand-Duché de Luxembourg	5
Prusse	5
Turquie.	4
France	3
Autriche	2
États-Unis	2
Ile de Cuba	2
Ile de Java.	2
Angleterre	1
Guyane	1
Total.	<u>89</u>

La mort a enlevé cinq de nos élèves à la tendresse de leur famille et à l'affection de l'Université; ce sont :

MM. Théodule Bauduin, de Frasnès, élève du premier doctorat en médecine; Félix Boveroulle, de Liège, également élève du premier doctorat en médecine; Jules Orban, de Liège, élève de l'École des mines; Lucien Calmeau, de Liège, élève de la Faculté de droit; Alfred Thonet, de Huy, élève de l'École des mines.

Ces pertes imprévues et prématurées nous ont laissé de vifs et profonds regrets.

EXAMENS.

340 élèves des Facultés se sont présentés pour subir leurs examens devant les jurys universitaires pendant la seconde session de 1870 et la première de 1871.

Le nombre de ceux qui ont été admis s'élève à 244, savoir :

141 d'une manière satisfaisante.

69 avec distinction.

34 avec la plus grande distinction.

Ce dernier chiffre est très-remarquable.

Voici la liste des élèves reçus avec distinction :

MM.

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

- | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| 1 Fuss, Gustave, de Marche. | 6 Leboule, Albert, d'Oupeye. |
| 2 Lenaerts, Godefroid, de Bruxelles. | 7 Demoulin, Joseph, d'Anhée. |
| 3 Janssen, Charles, de Tirlemont. | 8 Rutten, Ernest, de Beringen. |
| 4 Masson, Charles, de Liège. | 9 Scheepers, Jacq., de Borghaeren. |
| 5 Struman, Léop., de Lize-Seraing. | |

MM.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| 1 Dejace, A., de Flémalle-Grande. | 5 Gerard, Charles, d'Ostende. |
| 2 Lejeune, Jules, de Fléron. | 6 Serexhe, Léonard, d'Aubel. |
| 3 Lycops, Charles, de Bunsbeek. | 7 Linssen, Joseph, de Neeriter. |
| 4 Courtoy, Hipp., de Roche à Frêne. | 8 Laduron, Ch.-Nest., de Beaumont. |

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1 Bockstael, Oscar, de Mons. | 14 Demarteau, Jules, de Huy. |
| 2 Mottart, Lambert, de Hognoul. | 15 Janssen, Raymond, de Tirlemont. |
| 3 Lemaire, Alfred, de Liège. | 16 Van Ham, Edgard, de St-Trond. |
| 4 De Fastré, Arthur, de Tongres. | 17 Ansiaux, Hector, de Liège. |
| 5 Defossé, Léonard, de Harzé. | 18 De Cerf, Clément, de Hemptinne. |
| 6 Kleyer, N., de Habay-la-Vieille. | 19 Voisin, Auguste, de Verviers. |
| 7 Tosquinet, Gilbert, de Huy. | 20 Delbouille, Albert, de Liège. |
| 8 Camauer, Jules, de Huy. | 21 Tahon, Lucien, de Liège. |
| 9 Grégoire, Hyacinthe, de Tihange. | 22 Dury, C., de Marche-en-Famenne. |
| 10 Deliége, Léon, de Liège. | 23 Jobart, Albert, de Dinant. |
| 11 Fraikin, Théophile, de Spa. | 24 Verkissen, Jean ⁿ -H., de Maeseyck. |
| 12 Thiry, Fernand, de Namur. | 25 De Sélys, Ch. M. E. W., de Liège. |
| 13 Namur, Jules, de Thuin. | |

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|-----------------------------------|---|
| 1 Winand, Gustave, de Namur. | 9 Derkenne, Jean, d'Oupeye. |
| 2 Zuède, Victor, de Liège. | 10 Jorissen, Gustave, d'Ixelles (1). |
| 3 Delcourt, Adolphe, de Péronne. | 11 Demarest, Henri, de Chimay (1). |
| 4 Marly, Henri, de Wannes. | 12 Duculot, Hubert, de Liège (1). |
| 5 Romiée, Henri, de Liège. | 13 Delattre, Vital, de Houdeng-Aimeries (1). |
| 6 Groven, Jean, de Jesseren. | 14 Gilles, Julien, de Marchienne-au Pont (1). |
| 7 Rappe, Alphonse, de Thisnes. | |
| 8 Schols, Léonard, de Maestricht. | |

(1) MM. Jorissen, Demarest, Duculot, Delattre et Gilles ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

- | | |
|--|---|
| 15 Gody, Ernest, de Hasselt. | 22 Schauer, Gust., de Neufchâteau. |
| 16 Bodart, Gustave, de Dinant. | 23 Jorissen, Gustave, d'Ixelles (1). |
| 17 Tihon, Ferdinand, de Viemme. | 24 Demarest, Henri, de Chimay (1). |
| 18 Van Pée, Octave, de Court-
St-Etienne. | 25 Duculot, Hubert, de Liège (1). |
| 19 Gendebien, Henri, d'Engis. | 26 Delattre, Vital, de Houdeng-
Aimeries (1). |
| 20 D'Ans, Oger, de Seny. | 27 Gilles, Julien, de Marchienne-
au-Pont (1). |
| 21 Debin, Désiré, de Romedenne. | |

Les élèves qui ont obtenu la plus grande distinction, sont :

MM.

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| 1 Van Calster, Louis, de Hasselt. | 3 Denis, Paul-Jos., d'Arlon. |
| 2 Jacques, Camille, de Waremme. | 4 Thomas, Alfred, de Liège. |

MM.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

- | | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| 1 Mahiels, Edmond-J., de Metz. | 4 Froumy, Cam., de Menil-Église. |
| 2 Sohier, Adrien, de Grand-Reng. | 5 Cartuyvels, H., de Lens-St-Remi. |
| 3 Detry, Louis, de St-Amand. | 6 Fonsny, Henri, de Hodimont. |

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|------------------------------|--------------------------------|
| 1 Delvaux, Louis, d'Ans. | 5 Pholien, F. M. C., de Liège. |
| 2 Galopin, Gérard, de Huy. | 6 Duculot, André, de Liège. |
| 3 Pety, Charles, de Tongres. | 7 Masius, Joseph, d'Aubanges. |
| 4 Donny, Joseph, de Halanzy. | 8 Mottard, Georges, de Liège. |

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| 1 Bauduin, Théodule, de Frasnès. | 9 Putzeys, Joseph, de Heers (2). |
| 2 Leroy, Gustave, de Brée. | 10 Tihon, Ferdinand, de Viemme. |
| 3 Courtoy, Gust., de Vinalmont. | 11 Humblet, Julien, de Liège (2). |
| 4 Anten, Jean, de Liège. | 12 Dessouroux, Vict, de Charneux. |
| 5 Wéry, Louis, de Gleixhe. | 13 Gody, Ernest, de Hasselt. |
| 6 Putzeys, Félix, de Liège. | 14 Brémen, Alfred, de Liège. |
| 7 De Coussour, Zén., de Dourbes. | 15 Putzeys, Joseph, de Heers (2). |
| 8 Houba, Adolphe, de Cielle. | 16 Humblet, Julien, de Liège (2). |

* (1) MM. Jorissen, Demarest, Duculot, Delattre et Gilles ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

(2) MM. Putzeys et Humblet ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

Les examens de passage et de sortie des Ecoles spéciales ont donné les résultats suivants :

Sur 185 récipiendaires qui se sont présentés, 160 ont été admis, dont :

- 2 avec la plus grande distinction ;
- 9 avec grande distinction ;
- 52 avec distinction ;
- 97 d'une manière satisfaisante.

Les élèves qui ont obtenu la plus grande distinction sont :

MM.

- | | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| 1 Bihet, Émile, de Liège. | 2 Chorazy, Boleslas, de Varsovie. |
|---------------------------|-----------------------------------|

Voici les noms des élèves reçus avec grande distinction :

MM.

- | | |
|-----------------------------------|---|
| 1 Trasenster, Paul, de Liège. | 6 Londot, Lucien, de Liège. |
| 2 Mottard, Armand, de Liège. | 7 James, William-Ingram, de Birmingham. |
| 3 Banzemer, Adolphe, de Varsovie. | 8 Wojno, Louis, de Varsovie. |
| 4 Jezierski, Joseph, de Kalich. | 9 Mativa, H., de Fontaine-l'Évêque. |
| 5 Résimont, Armand, de Seraing. | |

Les élèves qui ont obtenu la distinction sont :

MM.

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1 Souheur, Bauduin, de Romsée. | 17 Delexhy, Joseph, de Jemeppe. |
| 2 Heuse, Florent, de Nessonvaux. | 18 Minsier, Camille, de Huy. |
| 3 Jacquet, J., de Braine-le-Comte. | 19 Marquet, Adolphe, de Jemeppe. |
| 4 Vanpeteghem, Franç., de Liège. | 20 Banneux, Philippe, de Liège. |
| 5 Winssinger, Cam., de Bruxelles. | 21 Lepersonne, Henri, de Theux. |
| 6 Libert, Joseph, de Liège. | 22 Munchen, Alph., de Diekirch. |
| 7 Marcette, Albert, de Spa. | 23 Jeunehomme, Léon, de Liège. |
| 8 Robinson, Dieudonné, de Liège. | 24 Olszewski, Stanisł., de Varsovie. |
| 9 Watteyne, Victor, de Soignies. | 25 Kluczewicz, Thom., de Varsovie. |
| 10 Nicolaï, Gustave, de Verviers. | 26 Vander Made, Pierre, de Brakel. |
| 11 Schaar, Henri, de Gand. | 27 Denis, Jules, d'Arlon. |
| 12 Desvachez, Émile, de Bruxelles. | 28 Spring, Walthère, de Liège. |
| 13 Koch, André, de Solingen. | 29 Hubert, Herman, de Liège. |
| 14 Rahusen, Herman, de Leuwarden (Hollande). | 30 Faly, Joseph, de Seraing. |
| 15 Preud'homme, Ernest, de Huy. | 31 Bernimolin, Alfred, de Liège. |
| 16 Dery, Jules, de Herstal. | 32 Dzierzawski, Fred., de Cracovie. |
| | 33 Rigo, Eugène, de Liège. |

- | | |
|--|------------------------------------|
| 34 De Collombs, Léon, de Thimister. | 43 Chadelon, Henri, de Liège. |
| 35 Licour, Emile, de Lavoir. | 44 Melotte, Charles, de Herstal. |
| 36 Mongenast, Ch., de Diekirch. | 45 Rodberg, Charles, de Liège. |
| 37 De Locht, Léon, de Schaerbeck. | 46 Nonnenberg, Frédéric, de Liège. |
| 38 Massenge, Adolp., de Malmédy. | 47 Vander Maesen, Jos., de Hody. |
| 39 Willeaume, Léon, de Liège. | 48 Philippart, J.-B., de Tournai. |
| 40 Evrard, Florent, de Liège. | 49 Ritwéger, Léon, de Bruxelles. |
| 41 Servais, Paul, de Weilerbach
(Prusse). | 50 Foettinger, Jules, de Liège. |
| 42 Heuseux, Léopold, de Herstal. | 51 Trepka, Stanislas, de Varsovie. |
| | 52 Nicodème, Eug., de Tirlemont. |

45 élèves ont été diplômés, savoir :

- 9 en qualité d'ingénieur honoraire des mines ;
- 1 en qualité d'ingénieur civil des mines ;
- 26 en qualité » des arts et manufactures ;
- 9 en qualité » mécanicien.

De ces diplômes :

- 3 ont été obtenus avec grande distinction ;
- 15 » avec distinction ;
- 27 » d'une manière satisfaisante.

Les ingénieurs diplômés avec distinction sont :

MM.

- | | |
|------------------------------------|--|
| 1 De Locht, Léon, de Schaerbeck. | 9 Heuseux, Léopold, de Herstal. |
| 2 Massenge, Ad., de Malmédy. | 10 Chadelon, Henri, de Liège. |
| 3 Bury, Joseph, de Liège. | 11 Servais, Paul, de Weilerbach
(Prusse). |
| 4 Cremer, Guillaume, de Batavia. | 12 Foettinger, Jules, de Liège. |
| 5 Londot, Lucien, de Liège. | 13 Van der Maesen, Jos., de Hody. |
| 6 Philippart, Jean-B., de Tournai. | 14 Wojno, Louis, de Varsovie. |
| 7 Résimont, Armand, de Seraing. | 15 Trepka, Stanislas, de Varsovie. |
| 8 Mélotte, Charles, de Herstal. | |

Voici les noms des ingénieurs diplômés avec grande distinction :

MM.

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 1 Bihet, Émile, de Liège. | 3 James, William-Ingram, de Bir-
mingham. |
| 2 Chorazy, Boleslas, de Varsovie. | |

Tous ces résultats témoignent d'une fréquentation des cours, d'un travail et d'une conduite généralement réguliers. Puissent tant de succès obtenus par des élèves distingués être un exemple et un stimulant pour tous !

DIPLOMES SCIENTIFIQUES.

La Faculté de droit a accordé des grades scientifiques aux élèves suivants :

M. Maldaresko, Michel, de Romnie-Valeça, a subi le premier examen de docteur en droit avec distinction.

M. Benjesco, Georges, de Craïova, a obtenu le grade de candidat en droit avec distinction ; il a été proclamé, depuis lors, docteur en sciences politiques et administratives avec distinction.

La Faculté a conféré le même grade à M. Grégorio, Michel, de Jassy, qui a également obtenu la distinction.

DIPLOMES SPÉCIAUX.

Les épreuves diverses du doctorat spécial servent à constater une direction scientifique spéciale et une aptitude particulière à l'enseignement. Malgré leur difficulté ou plutôt à cause de leur difficulté, il est à désirer qu'elles soient abordées souvent par ceux qui se sentent une vocation scientifique spéciale qu'ils veulent prouver. M. Joseph Graindorge, de Liège, a fait cette preuve. Il a obtenu, en séance publique du 23 juin dernier et sur l'avis unanime de la Faculté des sciences, les honneurs du doctorat spécial en sciences physico-mathématiques. Il a présenté à cette occasion une dissertation inaugurale *sur l'intégration des équations de la mécanique*.

PERSONNEL ENSEIGNANT. — ATTRIBUTIONS.

Là, S. M. le Roi a bien voulu accorder des distinctions honorifiques à deux de nos collègues pour services rendus par eux à l'enseignement.

Par arrêté royal du 18 mars 1871. M. de Savoye, professeur ordinaire, a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold ; par arrêté royal de même date, M. de Cuyper, professeur ordinaire et ancien recteur, a été promu au rang d'officier.

Deux autres membres de l'Université ont été nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold pour services rendus à la science. Ce

sont M. Dewalque, membre de l'Académie royale des sciences, et M. Fossion, vice-président de l'Académie royale de médecine.

Par arrêté royal du 12 août dernier, M. Vaust a été, sur sa demande, déclaré émérite. Il emporte dans sa retraite l'estime et l'affection de ses collègues et, à leur grande satisfaction, il leur reste attaché par les liens de l'éméritat.

Le gouvernement du Roi, dans sa sollicitude pour les intérêts de l'Université, et en tenant un juste compte des vœux des autorités académiques, vient de faire les nominations et promotions suivantes :

Par des arrêtés royaux en date du 29 septembre, MM. Van Aubel, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, et Van Beneden, docteur en sciences, ont été nommés professeurs extraordinaires, le premier à la Faculté de médecine, le second à la Faculté des sciences.

Par d'autres arrêtés royaux de mêmes date, MM. Masius, Pérard et Wasseige, professeurs extraordinaires, ont été promus au rang de professeur ordinaire.

Par suite de la retraite de M. le professeur Vaust, le cours de thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamique, a été confié à M. le professeur Masius. Le cours de pharmacologie a été attribué à M. le professeur Van Aubel, qui conserve en outre le cours de pharmacie générale et spéciale.

M. le professeur Van Beneden est devenu titulaire des cours de zoologie et d'anatomie comparée qui lui avaient été confiés jusqu'ici à titre provisoire.

L'Université tout entière applaudit à ces nominations et promotions d'hommes de mérite, dont quelques-uns occupent dès à présent une place distinguée dans le monde savant; qui tous ont rendu d'importants services à l'enseignement supérieur.

COURS PRIVÉS.

M. le docteur Grenson a continué cette année ses leçons d'anatomie topographique médico-chirurgicale. En le félicitant de l'initiative qu'il a prise à cette occasion, j'é mets le vœu de voir se développer l'institution des cours privés, comme aussi celle des cours facultatifs.

PUBLICATIONS.

L'activité scientifique du corps professoral ne s'est pas seulement déployée dans l'enseignement, plusieurs de nos collègues ont trouvé l'occasion favorable de faire part au public de quelques fruits de leur travail. Voici la liste de leurs publications :

Faculté de philosophie et des lettres.

- M. Le Hoy.** — 1° *Das Volksschulwesen und die höheren schulanstalten in Spanien : Geschichte. Gesetzgebung und Statistik.* Gotha, Rud. Besser, 1871, gr. in-8°. (Le texte français de ce travail a paru dans la *Revue de l'instruction publique en Belgique*, mai 1871 et nos suiv.).
2° *Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur le concours quinquennal d'histoire nationale.* (Période de 1866-1870). Bruxelles, Deltombe, 1871, in-8°. (Ext. du *Moniteur belge*).
3° J. J. Dehin (biographie et étude littéraire). Liège, 1871, in-12°.
4° Collaboration à la *Biographie nationale.* (Lettre C.)
5° Rapports à des sociétés savantes et nombreux articles de critique littéraire, etc.; dans divers journaux et recueils périodiques.

Faculté de droit.

- M. De Laveleye.** — 1° *Etude sur le Régime parlementaire en Italie* (*Revue des Deux-Mondes*).
2° *Études sur les formes des gouvernements dans les sociétés modernes* (*Revue des Deux-Mondes*).
M. Nypels. — 1. *Code pénal interprété*, liv. 4, comprenant le titre III du livre II du Code pénal.
2. *Pasinomie*, ou Recueil des lois annotées.

Faculté des sciences.

- M. Gloesener.** — Rapport sur un mémoire présenté au concours pour une question de physique proposée par l'Académie des sciences.
M. Chandelon. — 1) Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur les progrès réalisés dans les fabriques de produits chimiques de la vallée de la Sambre en ce qui concerne la condensation des gaz nuisibles. (*Moniteur belge*, n° 242).

2) Lettre à M. l'ingénieur en chef Cambrelin sur la matière détonnante recueillie dans des tuyaux à gaz de la station des Guillemins. (*Annales des travaux publics de Belgique*).

3) Poudrière de Lovignée (Ben-Ahin). Explosions du 10 août 1864 et du 31 juillet 1867. (*Annales des travaux publics de Belgique*).

4) Divers rapports sur des questions d'hygiène publique. (*Exposé annuel des travaux des Commissions médicales*, publié par le ministre de l'Intérieur).

M. de Cuyper. — *Revue universelle des mines*, t. XXIX.

M. de Koninck. — 1^o Rapport sur une notice de M. Swarts concernant les falsifications de la chicorée par la tourbe. (*Bull. de l'Académie*, t. 31, p. 203).

2^o Nouvelles recherches sur les animaux fossiles du terrain carbonifère de la Belgique. (*Ibid.*, p. 316.)

3^o Rapports sur les notices de M. Dubois, concernant un nouveau mode de formation du sulfate diéthylique et la transformation de l'acide citrique en acide carballylique. (*Ibid.*, t. 32, p. 42 et 43.)

M. Catalan. — 1^o Sur l'équation de Riccati. (*Acad. de Belgique*, 2 mars 1871.)

2^o Sur un article du Journal des savants. (*Bulletins du prince B. Boncompagni*.)

3^o Application de l'algèbre au Code civil. (L'art. 757). 2^e edit.

M. G. Dewalque. — Note sur les orages observés à Liège en 1870. (*Bull. Acad. des sc. de Belg.*, t. XXX, p. 314.)

Sur la marche des sciences minérales en Belgique. Discours prononcé à la séance publique de l'Académie par le directeur sortant. (*Ib.*, p. 457).

Note sur les dents de poissons du dépôt de transport de la Meuse et de ses affluents. (*Ibid.*, t. XXXII, p. 50).

Sur quelques fossiles des ardoises coblenciennes de l'Ardenne. (*Ib.*, p. 52.)

Diverses Notices pour la *Biographie nationale*.

M. Éd. Morren. — *La Belgique horticole, revue de botanique et d'horticulture*, t. XXI, 1 vol. in-8^o avec planches. Gand, 1871.

Éloge de Jean-Théodore Lacordaire, prononcé en séance publique du sénat académique de l'Université de Liège, le 14 novembre 1870. Broch. in-8^o. Liège, 1870, chez J. Desoer.

Exposition internationale de Londres. Rapports de la section horticole, dans le *Moniteur belge*.

Notice sur le Cytisus Adamsi, Poit. et sur la disjonction végétale. Broch. in-8^o. Gand, 1871.

Choix des graines récoltées au jardin botanique de l'Université de Liège en 1870. Gand, 1871.

Table générale et méthodique des vingt premiers volumes de la *Belgique horticole*. Broch. in-8°. Gand, 1871.

M. Pérard. — 1° *Du mouvement organique et de l'alimentation*, par le Dr R. Mayer (de Heilbronn); traduction avec notes. Paris, 1871.

2° Études sur les moyens de déterminer les éléments du magnétisme terrestre. (Mémoires couronnés de l'Acad. Roy. de Belg. 1871.)

3° *Manuel de physique expérimentale*, tome I^{er}. (Liège, 1871.)

4° *Étude sur les appareils générateurs de vapeur, à l'Exposition universelle de 1867.* (Paris, 1870.)

M. E. Van Beneden. — 1° Études zoologiques et anatomiques du genre *macrostomum* comprenant la description de deux espèces nouvelles. (*Bull. acad. roy. de Belgique*, t. XXXI).

2° Recherches sur l'évolution des Grégariques. (*Ibid.*, *ibid.*)

3° Researches on the development of the Gregarinæ (8°, with 1 plate). (*Quarterly journal of microscopical science*, vol. XI.)

Faculté de médecine.

M. J. Borlée. — 1° Le 3^{me} fascicule du précis pratique de pathologie chirurgicale spéciale, comprenant les *maladies de l'oreille, des fosses nasales et de la bouche*.

2° Ovariectomie pratiquée pour un kyste ovarique volumineux. (*Bulletin de l'Académie Royale de médecine*, tome IV, 3^e s., n° 9.)

3° Des ophthalmies purulentes et de leur traitement. (*Bulletin de l'Acad. Royale de méd.*, *id.*)

4° Observation d'ophtalmie gonorrhéique intense aux deux yeux; guérison après un traitement long. (*Annales de la Société médicale et chirurgicale de Liège*, 1871.)

M. Wasseige. — Rapport sur l'Institut vaccinal créé par les hospices civils de Liège.

(Liège. — Ch. Ledoux et C^e, 1870.)

M. Masius en collaboration de **M. Vanlair.** — 1° Ueber neuen Abkömmling des Gallenfarbstoffs in Darminhalt. (*Centralblatt f. d. med. Wissensch.*, 1871. Berlin.)

2° De la Microcythémie. (*Bulletin de l'Académie Royale de médecine de Belgique*, t. V, 3^e série.)

M. Vanlair. — Note sur l'éléphantiasis des Arabes, intitulée: Anatomische Untersuchung eines Falles von Elephantiasis Arabum. (*Archiv. für pathologische Anatomie und Physiologie und für klinische Medicin*, t. 52. Berlin.)

COLLECTIONS.

Le Jardin Botanique s'est enrichi de collections diverses qui lui ont été offertes par le Jardin Botanique de Leyde et par d'autres donateurs.

Le cabinet de botanique, grâce au zèle de son habile directeur, a pris une extension remarquable au moyen de nombreuses collections recueillies à l'Exposition universelle de 1867. Un grand nombre de fruits exotiques, de bois, de fibres textiles et d'autres produits intéressants d'origine végétale, sont actuellement réunis dans ce Musée à côté d'herbiers et de préparations d'anatomie végétale.

Les Musées de zoologie et d'anatomie comparée ont reçu de nouveaux développements, notamment en ce qui concerne la collection d'animaux inférieurs et les préparations anatomiques. Le jeune et savant professeur qui les dirige a fait hommage à l'Université de plusieurs collections intéressantes; il a fait aussi des préparations molles et un grand nombre de préparations microscopiques, qui formeront le premier noyau d'une nouvelle collection.

Les autres cabinets, et notamment celui de physique, se sont enrichis également de plusieurs acquisitions nouvelles.

L'Université a reçu, à titre d'échange, pour le cabinet de métallurgie, une collection de minerais et de produits suédois recueillis par les soins du comptoir de Stockholm.

BIBLIOTHÈQUE.

Depuis le 1^{er} octobre 1870 jusqu'au 1^{er} octobre de cette année, 2,748 volumes ont été inscrits au catalogue d'entrée.

229	volumes	in-folio.
488	»	in-4°.
1,402	»	in-8° et min. form.
626	dissertations.	
3	manuscrits.	

Total, 2,748

Ces livres proviennent, outre les achats faits au moyen du subside ordinaire, d'un envoi important fait par M. le ministre de l'intérieur d'une partie de la bibliothèque du ministère.

La Société royale d'Horticulture de Liège nous a également fait don des livres qui formaient sa bibliothèque.

L'École des mines de New-York nous a fait parvenir la suite des publications qu'elle nous avait antérieurement envoyées.

Les gouvernements français, prussien, anglais, américain, nous ont fait don de quelques ouvrages.

L'Académie impériale de Vienne, la British Association for advancement of science, la Société de l'Union des Artistes liégeois, la Société wallonne et la Société des Bibliographes belges nous ont envoyé leurs publications.

Les Universités de Breslau, Rostock, Fribourg, Helsingfors, Zurich, Marbourg, Copenhague, Königsberg, Iéna, Munich, Erlangen, Gottingue, Bonn, Berlin, Upsal, Genève et les Universités hollandaises nous ont également envoyé leurs publications.

Des cadeaux ont été faits à la bibliothèque par MM. U= Capitaine, Catalan, Chauveau, Demartean, Desoer, Dethier, Dewalque, Davreux, J. Deby, Falisse, Fontaine, Festraets, Fol, Gloesener, Graindorge, Hahn, Hénaux, H. Kirsch, J. Kupfferschlaeger, A. Leroy, Lequarré, Laboulengt, Masius, Ch. Maynz, Ed. Morren, A. Micha, Nypels, d'Otreppe de Bouvette, Perard, Preud'homme de Borre, Peigné de Lacour, Quetelet, Raikem, Saint-Paul-de Sinçay, Schuermans, Spring, Van Beneden, Wasseige, Wérotte et Willems.

Enfin, M. Sella, ministre des finances du royaume d'Italie, a fait hommage à l'École des mines de plusieurs ouvrages importants sur l'industrie minérale dans l'île de Sardaigne.

Accueillant les vœux d'un grand nombre d'étudiants, j'ai provoqué des améliorations dans le régime de la bibliothèque. Déjà M. l'administrateur-inspecteur a pu en réaliser quelques-unes. D'autres, parmi lesquelles je citerai l'ouverture des salles de lecture pendant les heures du soir, ont dû être ajournées à cause de l'insuffisance des locaux affectés à la bibliothèque. J'ai l'espoir fondé que l'Université pourra disposer, dans un avenir prochain, de nouveaux locaux, tant pour sa bibliothèque que

pour ses nombreuses collections. M. le bourgmestre de la ville de Liège a bien voulu me donner cette assurance.

Je l'en remercie et je vous remercie tous, Messieurs, au nom du corps académique, de la marque nouvelle de sympathie que vous nous donnez en assistant à cette réunion solennelle. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, revêtus aujourd'hui de fonctions éminentes dans la magistrature, dans l'administration et dans l'enseignement, se souviennent encore, je le sais, des années heureuses qu'ils ont passées à l'Université, et ils lui conservent une place dans leurs affections.

Tous, vous nous apprenez de nouveau que cette belle ville de Liège, au sein de ses richesses, n'oublie pas les choses de l'esprit. Assise sur les bords de son fleuve, au pied de ses riantes collines, entendant retentir de toute part autour d'elle le marteau de l'industrie, elle ressent au fond de son âme une autre vie plus cachée, mais non moins féconde.

Je déclare ouverte l'année académique 1871-72.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1871-1872.

AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

Recteur et Président du Conseil :

M. CH. LOOMANS, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et des lettres.

Secrétaire du Conseil :

M. G. DEWALQUE, professeur ordinaire à la Faculté des sciences.

DOYENS DES FACULTÉS :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

M. N. SCHWARTZ, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

M. P. NAMUR, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. A. GILLON, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

M. J. A. BORLÉE, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeurs ordinaires.

A. BORGNET (*rue Nysten, n° 16*) : Histoire politique du moyen-âge. — Id., id. de la Belgique.

P. BURGGRAFF (*rue Louvrex, n° 109*) : Littérature orientale, (hébreu et arabe). — Exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque.

CH. LOOMANS (*rue Beeckman, n° 20*) : Psychologie. — Morale. — Droit naturel ou Philosophie du droit.

A. TROISFONTAINES (*rue Courtois, n° 16*) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités romaines religieuses, militaires. — Antiquités grecques.

J. STECHER (*quai de Fragnée, n° 30*) : Histoire de la littérature ancienne. — Histoire de la littérature française. — Style et rédaction.

A. LE ROY (*faubourg Saint-Gilles, n° 139*) : Logique. — Métaphysique générale et spéciale. — Esthétique. — Archéologie.

N. SCHWARTZ (*rue Louvrex, n° 36*) : Histoire de la philosophie ancienne et moderne.

J. DELBOEUF (*rue Hemricourt, 21*) : Littérature latine. — Littérature grecque. — Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine.

Professeur extraordinaire.

J. FIESS (*rue Féronstrée, n° 87*) : Conservateur de la Bibliothèque de l'Université.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeurs ordinaires.

J. S. G. NYPELS (*quai d'Avroy, n° 94*) : Droit criminel. — Procédure civile.

V. THIRY (*rue Courtois, n° 20*) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

J. G. MACORS (*rue Louvrex, n° 80*) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire politique moderne. — Droit international.

TH. J. J. DE SAVOYE (*rue Courtois, n° 18*) : Exposé des principes généraux du Code civil. — Droit civil moderne.

F. MACORS (*rue Louvrex, n° 55*) : Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent). — Droit administratif.

ÉMILE DE LAVELEYE (*rue Courtois, n° 38*) : Économie politique. — Économie industrielle.

P. NAMUR (*rue Bassenge, n° 32*) : Encyclopédie du droit. — Histoire et institutes du droit romain.

C. MAYNZ (*quai du Commerce, n° 65*) : Pandectes.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeur émérite.

M. GLOESENER (*rue des Augustins, n° 55*) : Physique mathématique.

Professeurs ordinaires.

J. T. P. CHANDELON (*rue Darchis, n° 14*) : Chimie inorganique. — Chimie industrielle inorganique. — Chimie inorganique approfondie.

A. C. DE CUYPER (*rue des Augustins, n° 45*) : Géométrie analytique. — Mécanique analytique. — Astronomie.

L. G. DE KONINCK (*rue Bassenge, n° 44*) : Chimie organique. — Chimie industrielle organique. — Chimie organique approfondie.

L. J. TRASENSTER (*quai de l'Industrie, n° 9*) : Statique et notions de dynamique. — Exploitation des mines.

C. E. CATALAN (*rue Nysten, n° 21*) : Haute algèbre. — Analyse supérieure (calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques.) — Probabilités.

IS. KUPFFERSCHLAEGER (*rue du Jardin Botanique, n° 18*) : Docimasia.

G. DEWALQUE (*rue Devant-la-Madeleine, n° 13*) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie.

ED. MORREN (*Boverie, n° 1*) : Botanique.

A. GILLON (*boulevard d'Avroy, n° 47*) : Métallurgie.

L. PERARD (*rue du S^t-Esprit, n° 84*) : Physique expérimentale. — Physique industrielle.

Professeur extraordinaire.

E. VAN BENEDEN (*rue Vinave-d'Ile, n° 25*) : Zoologie. — Anatomie comparée.

Chargés de cours.

J. P. SCHMIT, agrégé (*rue Louvrex, n° 115*) : Architecture industrielle. — Géométrie descriptive.

N. G. FOSSION, agrégé (*Montagne S^{te}-Walburge, n° 130*) : Physiologie comparée.

V. DWELSHAUVERS-DERY (*à Herstal*) : Mécanique appliquée aux arts.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeurs ordinaires.

A. SPRING (*rue Beeckman, n° 32*) : Clinique interne. — Pathologie générale.

N. ANSIAUX (*rue Féronstrée, n° 32*) : Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques. — Bandages

et appareils. — Pathologie chirurgicale (matières générales, y compris les maladies des os).

H. SAUVEUR (*boulevard de la Sauvenière, n° 32*) : Clinique interne.

T. SCHWANN (*quai de l'Université, n° 41*) : Anatomie humaine générale. — Physiologie humaine et physiologie comparée.

J. H. BORLÉE (*rue du Jardin-Botanique, n° 5*) : Pathologie chirurgicale (matières spéciales, y compris les maladies des yeux). — Clinique ophthalmologique. — Opérations chirurgicales.

H. HEUSE (*rue Saint-Remy, n° 49*) : Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, maladie des femmes et des enfants, maladie de la peau et maladies syphilitiques. — Hygiène publique et privée.

AD. WASSEIGE (*rue des Clarisses, n° 35*) : Théorie et pratique des accouchements.

V. MASIUS (*rue du Jardin-Botanique, n° 20*) : Anatomie humaine descriptive. — Démonstrations anatomiques. — Thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamique.

Professeurs extraordinaires.

C. VANLAIR (*rue Ste-Marie, 1*) : Anatomie pathologique générale. — Médecine légale, y compris la toxicologie.

J. CH. VAN AUBEL, (*place de l'Université, n° 68*) : Pharmacie théorique et pratique. — Pharmacologie.

PROFESSEURS ÉMÉRITÉS.

MM. J. P. X. WURTH.

A. HENNAU.

J. H. BORMANS.

E. DUPONT.

TH. VAUST.

DÉSIGNATION DES COURS.

NOMS

DES PROFESSEURS.

JOURS ET HEURES.

PREMIER SEMESTRE.

SECOND SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen, M. N. SCHWARTZ. — Secrétaire, M. A. LE ROY.)

Matières de l'examen de Candidat préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

MM.

Histoire de la littérature française
 Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine
 Histoire politique de l'antiquité.
 Histoire politique du moyen-âge
 Histoire politique de la Belgique
 Psychologie
 Logique
 Morale.
 Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques.
 Exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque

Lundi, jeudi, 11 à 12 h.
 Vendredi, 8 à 9 h.; samedi, 11 à 12 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.
 Mercredi, 10 à 11 h.; vend., 9 à 10 h.
 Lundi, 9 à 10 h.; mardi, 11 à 12 h.
 Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.

 Lundi, 10 à 11 h.; merc., 9 à 10 h.; vendredi, 11 à 12 h.
 Mercredi, 8 à 9 h.

Lundi, mardi, 10 à 11 h.
 Mardi, merc., 8 à 9 h.; jeudi, 10 à 11 h.
 Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.
 Jeudi, 9 à 10 h.
 Mardi, 9 à 10 h.; jeudi, 8 à 9 h.
 Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.

Matières de l'examen de Docteur.

Littérature latine
 Littérature grecque.
 Histoire de la littérature ancienne
 Antiquités grecques
 Métaphysique générale et spéciale
 Histoire de la philosophie ancienne et moderne

Mardi, mercredi, jeudi, 9 à 10 h.
 Mardi, samedi, 10 à 11 h.
 Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
 Mercredi, vendredi, samedi, 8 à 9 h.
 Vendredi, samedi, 9 à 10 h.

Mardi, 9 à 10 h.
 Mardi, 10 à 11 h.; jeudi, 9 à 10 h.
 Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
 Lun., merc., 9 à 10 h.; vend., 10 à 11 h.

 Vendredi, samedi, 9 à 10 h.

Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 h.
(arabe); mardi, jeudi, samedi, 11
à 12 h. (hébreu).

Jours et heures à fixer ultérieurement.

Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 h.
(arabe); mardi, jeudi, samedi,
11 à 12 h. (hébreu).

Mardi, 12 à 1 h.

(Voir la Faculté de Droit.)
(Idem.)

Jeudi, samedi, 3 à 4 h.

Jours et heures à fixer ultérieurement.

FACULTÉ DE DROIT.

(Doyen : M. P. NAMUR. — Secrétaire : J. G. MACORS.)

Matières de l'examen de Candidat.

BURGERAFF (P.), prof. ord.

STECHE (J.), prof. ordin.

LE ROY (A.), prof. ordin.

MACORS (J. G.), prof. ordin.

DE LAVELEYE (E.), prof. ordin.

LE ROY (A.), prof. ordin.

TROISFONTAINES (A.), prof. ordin.

Littérature orientale

Littérature flamande

Archéologie

Histoire politique moderne

Economie politique

Esthétique

Antiquités romaines, religieuses, mili-
taires, etc.

MACORS (J. G.), prof. ordin.
(Idem.)

DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.

NAMUR (P.), prof. ordin.

LOOMANS (Ch.), prof. ordin.

MACORS (J. G.), prof. ordinaire.

DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ordinaire.

DE LAVELEYE (E.), prof. ordinaire.

MAYNZ (C.), prof. ordinaire.

Histoire politique moderne

Introduction historique au cours de droit
civil

Exposé des principes généraux du Code
civil

Encyclopédie du droit

Histoire et institutes du droit romain

Droit naturel ou philosophie du droit

Matières du premier examen de Docteur.

MACORS (J. G.), prof. ordinaire.

DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ordinaire.

DE LAVELEYE (E.), prof. ordinaire.

MAYNZ (C.), prof. ordinaire.

NYPELS (J. S. G.), prof. ordin.
(Idem.)

THIRY (V.), prof. ordin.
(Idem.)

MACORS (J. G.), prof. ordinaire.

DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ordinaire.

DE LAVELEYE (E.), prof. ordinaire.

MAYNZ (C.), prof. ordinaire.

MACORS (J. G.), prof. ordinaire.

DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ordinaire.

DE LAVELEYE (E.), prof. ordinaire.

MAYNZ (C.), prof. ordinaire.

Droit public interne

Droit civil moderne

Economie politique

Pandectes

Droit criminel

Procédure civile

Droit commercial

Droit civil moderne

Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.
Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.

Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.

Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.

Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 11 h.
Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.

Lundi, mercredi., vend., 11 1/2 à 1 h.
Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

Matières du second examen de Docteur.

Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.
Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.

Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.
Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.

NYPELS (J. S. G.), prof. ordin.
(Idem.)

THIRY (V.), prof. ordin.
(Idem.)

Droit criminel

Procédure civile

Droit commercial

Droit civil moderne

Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.
Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.

JOURS ET HEURES.

SECON J SEMESTRE.

PREMIER SEMESTRE.

NOMS

DES PROFESSEURS.

DÉSIGNATION DES COURS.

Examen pour le grade de Docteur en sciences politiques et administratives.

MM.			
Droit public interne	(V. plus haut, mat. du 1 ^{er} exam. de doct ^r)	Mercr., jeudi, sam., 8 1/2 à 10 h.	Mercredi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
Droit administratif.	MACORS (F.), prof. ord.		
Economie politique.	(V. plus haut, mat. du 1 ^{er} exam. de doct ^r)		
Droit international, législations politiques comparées (cours facultatif)	MACORS (J. G.), prof. ord.	Jours et heures à fixer ultérieurement.	

Examen de Candidat notaire.

Droit civil.	(Voir les cours de la candidature du 1 ^{er} et du 2 ^e doctorat.)		
Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent).	MACORS (F.), prof. ord.	Mardi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.

FACULTÉ DES SCIENCES.

(Doyen, M. A. GILLON. — Secrétaire, M. G. DE KONINCK.)

Examen de Candidat en sciences naturelles.

Psychologie	(Voir la faculté de philosophie et des lettres.)		
Chimie inorganique.	CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.	Mardi, jeudi, vendr., 11 à 12 3/4 h.	
Chimie organique	DE KONINCK (L. G.), prof. ord.		
Physique expérimentale.	PERARD (L.), prof. ord.	Lundi, mercredi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, mercredi, 11 à 12 1/2 h., jeudi, 11 1/2 à 1 h., Lundi, vendr., sam., 11 à 12 1/2 h.

tales, géographie des plantes et familles naturelles	MORREN (Ed.), prof. ord.	Mardi, mercredi, jeudi, 2 1/2 à 4 h.	Mercredi, jeudi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Zoologie	VAN BENEDE (E.), prof. extr.	Lundi, mercredi, 9 1/2 à 11 h.; vendredi, 9 à 10 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Minéralogie	DEVALQUE (G.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.

Examen de Candidat en sciences physiques et mathématiques.

Psychologie	(V. la faculté de phil. et des lettres.)	Lundi, mercr., vendr., 8 1/2 à 10 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Haute algèbre	CATALAN (E. C.), prof. ord.	Mardi, vendredi, 3 à 4 h.
Géométrie analytique	DE CUYPER (A. C.), prof. ord. (Voir ci-dessus.)	(Voir Cours des Ecoles spéciales.)
Physique expérimentale	TRASENSTER (L. J.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Statique	SCHMIT (J. P.), agrégé.
Géométrie descriptive	CATALAN (E. C.), prof. ord. (Voir ci-dessus.)
Calcul différentiel et calcul intégral	(Idem.)
Chimie inorganique			
Minéralogie			

Examen de Docteur en sciences naturelles.

Chimie organique approfondie	DE KONINCK (L. G.), prof. ord.	Lundi, 3 à 4 h.	Lundi, 3 à 4 h.
Chimie inorganique approfondie	CHANDLON (J. T. P.), prof. ord.	Lundi, 3 à 4 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.
Anatomie comparée	VAN BENEDE (E.), prof. extr.
Physiologie comparée	FOSSTON (N. G.), agrégé.	Lundi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.
Anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles	(Voir ci-dessus.) (Id.)
Minéralogie	DEVALQUE (G.), prof. ord.	Lundi, mercr., vend., 9 1/2 à 11 h.
Géologie	DE CUYPER (A. C.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Astronomie physique

DÉSIGNATION DES COURS.

NOMS

DES PROFESSEURS.

JOURS ET HEURES.

SECOND SEMESTRE.

PREMIER SEMESTRE.

Examen de Docteur en sciences physiques et mathématiques.

MM.

Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités.
 Mécanique analytique
 Physique mathématique
 Astronomie

CATALAN (E. C.) prof. ordin.
 DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.
 GLOESNER (M.), prof. émérite.
 DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.

Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
 Lundi, mercredi, vendr., 11 à 12 1/2.
 Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.
 (Voir ci-dessus.)

Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
 Lundi, vendredi, samedi, 11 à 12 1/2.
 Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.

COURS DES ÉCOLES SPÉCIALES.

Enseignement préparatoire.

Haute algèbre et géométrie analytique des trois dimensions
 Calcul différentiel et calcul intégral
 Mécanique analytique
 Chimie inorganique
 Chimie organique
 Physique
 Astronomie et éléments de géodésie
 Géométrie descriptive et applications à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres.
 Statique élémentaire et principes de dynamique
 Style et rédaction

(Voir ci-dessus.)
 (Idem.)
 (Idem.)
 (Idem.)
 (Idem.)
 (Idem.)

SCHMIT (J. P.), agrégé.
 TRASENSTER (L. J.), prof. ordin.
 STECHER (J.), prof. ordin.

Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
 Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.

Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
 Mardi, mercredi, 11 à 12 h.

Mécanique appliquée	DWELSHAUVERS (V.), docteur en sciences et ingénieur-mécanicien.	Lundi, mercredi, vendr., 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mercredi, vendr., 8 à 9 1/2 h.
Chimie industrielle inorganique.	CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.	Lundi, mardi, mercr., 11 1/2 à 1 h.	Jeu, vendr., sam., 11 1/2 à 1 h.
Id. organique	DE KONINCK (L. G.), prof. ord. (Voir ci-dessus.)	Jeu, vendr., sam., 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Minéralogie	TRASENSTER (L. J.), prof. ord.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, mercr., jeudi, 11 1/2 à 1 h.
Géologie	PERARD (L.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Exploitation des mines.	GILLON (A.), prof. ord.	Lundi, mercr., vendr., 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mercr., vend., 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle	KUPFFERSCHLAGER (L.), prof. ord.	Mercr., 3 à 4 h.	
Métallurgie	SCHMIT (J. P.), agrégé.		
Docimasia.	DE LAVELEYE (E.), prof. ord.		
Architecture industrielle			
Economie industrielle			

Matière non comprise dans les Examens.

DEVALQUE (G.), prof. ord. Jours et heures à fixer ultérieurement.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

(Doyen, M. J. A. BORLÉE. — Secrétaire, M. C. VANLAIR.)

Matières de l'examen de Candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

Anatomie humaine générale.	SCHWANN (T.), prof. ord.	Mercr., samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 9 à 10 h.
Anatomie, humaine descriptive.	MASius (V.), prof. ord.	Mardi, mercr., jeudi, vendr. sam., 10 à 11 h.	Jeu, samedi, 10 1/2 à 12 h. (Idem.)
Physiologie humaine et physiologie comparée dans ses rapports avec la première. (Idem.)	SCHWANN (T.), prof. ord.	Mardi, vendr., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercr., vend., 10 1/2 à 12 h.
Éléments d'anatomie comparée.	FOSsion (N. G.), agrégé.	(Idem.)	Lundi, mercr., vendr., 3 1/2 à 5 h.
Pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie.	VAN BENEDEn (E.), prof. extr.		
Démonstrations anatomiques (dissections).	VAN AUDEL (J.), prof. extr.		
	MASius (V.), prof. ord.		
	(Assisté par le prosecteur.)		
	Tous les jours.		

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.
	Matières du premier examen de Docteur.		
	MM		
Pathologie générale.	SPRING (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 4 à 5 1/2 h.	
Thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique.	MASius (V.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 3 1/2 à 5 h.	
Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies des femmes et des enfants, celles de la peau et les maladies syphilitiques. (<i>Cours de 2 ans</i>)	HEUSE (H.) prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Anatomie pathologique.	VANLAIR (C.), prof. extr.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	
	Matières du deuxième examen de Docteur.		
	ANSLAUX (N.), prof. ordinaire.	Mardi, vendredi, 10 à 11 h.	Mardi, vendredi, 10 à 11 h.
	BORLÈZ (J. A.), prof. ordinaire.	Lundi, 12 à 1 h.; mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercredi, vend., 2 1/2 à 4 h.
	WASSEIGE (A.), prof. ord.	Lundi, merer., vendr., 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 4 à 5 h.
	HEUSE (H.), prof. ordinaire.		Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
	VANLAIR (C.), prof. extr.		
FATHOLOGIE { 1 ^o Matières générales, y compris les maladies des os.			
CHIRURGICALE. { 2 ^o Matières spéciales, y compris les maladies des yeux.			
Théorie des accouchements			
Hygiène publique et privée.			
Médecine légale, y compris la toxicologie.			

Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h. Mardi, jeudi, samedi, 7 1/2 à 9 h.	Lundi, merc., jeudi, samedi, 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10 h. Celle clinique se fera à la Maternité pendant toute l'année aux heures à déterminer selon l'occurrence.
Lundi, merc., jeudi, sam., 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10 h.	Mardi, jeudi, sam., 10 1/2 à 11 1/2 h.
Lundi, merc., jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.	Mardi, 12 à 1 h.; mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.

SAUVEUR (H.), prof. ordinaire. SPRING (A.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h. Mardi, jeudi, sam., 7 1/2 à 9 h.
ANSIAUX (N.), prof. ordinaire. WASSEIGE (A.), prof. ord. BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire. (Idem.)	Lundi, merc., jeudi, sam., 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10 h. Celle clinique se fera à la Maternité pendant toute l'année aux heures à déterminer selon l'occurrence. Lundi, jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.

Examen de pharmacien.

Clinique interne. Idem. Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques; bandages et appareils Clinique obstétricale clinique ophthalmologique Opérations chirurgicales	Pharmacie théorique, y compris l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses <i>maxima</i> auxquelles on peut les administrer Pharmacie pratique, y compris les opérations toxicologiques.
VAN AUBEL (J.), prof. extr. (Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h. Id. Id. 9 1/2 à 12 h.

Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 27 juin 1871.

Le Secrétaire,
P. NAMUR.

Le Recteur,
Ch. LOOMANS.

Vu et approuvé en conformité du 2^e paragraphe de l'article 5 du titre 1^{er} de la loi du 15 juillet 1849.

Le Ministre de l'Intérieur,
KERVYN DE LETTENHOVE.

INHALT

VERZEICHNISS DER ABHANDLUNGEN

INHALT

VERZEICHNISS

INHALT

Die erste Abhandlung von Herrn Dr. J. J. Müller enthält eine eingehende Untersuchung über die Verhältnisse der Luft in der Höhe...

Die zweite Abhandlung von Herrn Dr. J. J. Müller enthält eine eingehende Untersuchung über die Verhältnisse der Luft in der Höhe...

Die dritte Abhandlung von Herrn Dr. J. J. Müller enthält eine eingehende Untersuchung über die Verhältnisse der Luft in der Höhe...

Die vierte Abhandlung von Herrn Dr. J. J. Müller enthält eine eingehende Untersuchung über die Verhältnisse der Luft in der Höhe...

Die fünfte Abhandlung von Herrn Dr. J. J. Müller enthält eine eingehende Untersuchung über die Verhältnisse der Luft in der Höhe...

Die sechste Abhandlung von Herrn Dr. J. J. Müller enthält eine eingehende Untersuchung über die Verhältnisse der Luft in der Höhe...

INHALT

Die siebente Abhandlung von Herrn Dr. J. J. Müller enthält eine eingehende Untersuchung über die Verhältnisse der Luft in der Höhe...

EXTRAIT
DES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
CONCERNANT :

1^o LES INSCRIPTIONS.

Chaque élève doit prendre annuellement une inscription ; le droit d'inscription est de 15 francs. Art. 18 de la loi.

Le recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle ; il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. Art. 28 du règlement.

L'élève, avant son inscription, s'engage à observer les règlements universitaires. Art. 19 de la loi

L'étudiant porté au rôle prend une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Le gouvernement, sur l'avis de la Faculté, peut autoriser l'inscription isolée à certains cours. Il fixe, dans ce cas, le taux des rétributions.

Art. 1^{er} de l'arrêté du 30 novembre 1849. Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1^{re} catégorie. Pour la Faculté de droit, 80 francs ; pour les autres Facultés, 60 francs.

2^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres facultés, 40 francs.

3^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 40 francs ; pour les autres Facultés, 30 francs.

4^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 30 francs, pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1^o Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2^o Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 60 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1^o Pour les candidats en droit, 150 francs.

2^o Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 novembre 1850. Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit :

a. Division des arts et manufactures ;

200 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3^e à la 4^e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les manipulations chimiques, et 20 francs pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études.

b. Section des élèves mécaniciens :

150 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ,

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e année ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les cours de dessin de chacune des trois années d'études.

c. École préparatoire des mines et école d'application : Arrêté ministériel du 26 novembre 1849.

1^{re} année d'études, y compris le dessin, 220 fr.

2^e année d'études, y compris le dessin et les manipulations, 240 id.

3^e année d'études, y compris le dessin, 120 id.

4^e année d'études, id. 120 id.

5^e année d'études, id. 120 id.

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise. Art. 20 de la loi.

L'année académique est divisée en deux semestres : Art. 1^{er}
le premier commence le premier mardi d'octobre, du règlement.
et le deuxième, le dernier lundi de février.

2° LA FRÉQUENTATION. — DES VACANCES.

- Art. 2 de la loi. Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.
- Art. 36 du règlement. Le receveur délivre des quittances aux étudiants ; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.
- La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.
- Art. 5 de la loi. La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques.
- Les programmes des cours sont soumis à son approbation.
- Art. 8 du règlement. Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe ; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui trouble- raient l'ordre.
- Art. 9 du règlement. Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent.
- Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.
- Tous les trois mois, ils signalent au recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.
- Art. 10 idem. Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le recteur.
- Art. 11 idem. Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès.
- Art. 23 de la loi. Il y a annuellement deux vacances : l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre ;

l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués : Art. 7
du règlement.

Le 1^{er} et le 2 janvier ;

Le lundi et le mardi du carnaval ;

Le jour de l'Ascension ;

Le lundi de la Pentecôte ;

Le jour de la Fête-Dieu ;

Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi Léopold I^{er} et de l'acceptation de la Constitution ;

Le 1^{er} et le 2 novembre ;

Le 15 novembre, fête patronale du Roi ;

Du 25 au 31 décembre.

3^o LES MESURES D'ORDRE INTÉRIEUR.

Le recteur a la direction supérieure de la police académique. Art. 29
du règlement.

Il surveille la conduite des étudiants.

Le recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collège des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Les seules peines académiques sont : Art. 24 de la loi.

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le recteur ; les deux autres par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4° LES MOYENS D'ENCOURAGEMENT ET LES BOURSES.

Art. 39 de la loi nouvelle. Huit médailles en or, de la valeur de 100 fr., pourront être décernées, chaque année, par le gouvernement, aux élèves belges, quel que soit le lieu où ils font leurs études, auteurs des meilleurs Mémoires en réponse aux questions mises au concours.

Les élèves étrangers qui font leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par les règlements.

Art. 40 idem. Soixante bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune et qui, se destinant aux études supérieures, font preuve d'une aptitude dûment constatée.

Elles sont décernées ou maintenues sur l'avis du jury d'examen.

Art. 41 idem. Ces bourses sont conférées par arrêté royal; il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Art. 42 idem. Six bourses, de 1,000 francs par an, peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, sur la proposition des jurys d'examen, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses sont données pour deux ans et réparties de la manière suivante : deux pour des docteurs en droit et en philosophie et lettres, et quatre pour des docteurs en sciences et en médecine.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

Les demandes en obtention de bourses, faites par des élèves qui sont déjà inscrits à une Université ou qui indiquent dans leurs requêtes l'Université dont ils veulent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des jurys combinés respectifs. Art. 48
du règlement.

Les demandes faites par des jeunes gens qui ne suivent les cours d'aucun établissement d'enseignement supérieur ou qui n'indiquent pas dans leurs requêtes l'Université dont ils entendent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des sections respectives du jury central.

Toute demande en obtention de bourses doit être accompagnée d'un certificat délivré par l'autorité communale du lieu du domicile de l'aspirant, et constatant que lui ou ses parents sont peu favorisés de la fortune. L'aspirant doit également faire constater son aptitude, au moyen de certificats délivrés par les professeurs dont il a fréquenté les leçons et au moyen d'autres preuves, s'il en a. Art. 41
du règlement.

Dans le cas où il jouirait de quelque bourse de fondation, il est tenu d'en faire la déclaration.

Indépendamment des propositions que chaque jury peut faire au gouvernement, en vertu de l'article 42 de la loi, les requêtes que les docteurs reçus *avec la plus grande distinction* adresseront directement au gouvernement, à l'effet d'obtenir des bourses de voyage, seront soumises à l'un des jurys. Art. 42
du règlement.

Pour les doctorats auxquels on n'arrive qu'après

plusieurs épreuves, sont considérés comme ayant été reçus avec la plus grande distinction, savoir

En droit :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des deux épreuves, et la distinction à l'autre :

En médecine :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des trois épreuves, et la distinction à chacune des deux autres.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Concernant la délivrance des certificats institués par l'art. 7 de la loi du 1^{er} mai 1857 et l'art. unique de la loi du 30 juin 1865.

Délibération du Conseil académique du 24 novembre 1865. ART. 1^{er}. Le certificat de fréquentation d'un cours universitaire, *avec assiduité et avec fruit*, ne sera délivré qu'à l'élève qui, après avoir suivi ce cours assidûment, justifiera, dans un examen sommaire, en avoir retiré du fruit.

ART. 2. Cet examen se fera par le professeur compétent dans une des salles de l'Université.

Il sera public, et, autant que possible, annoncé par affiche *ad valvas*, au moins trois jours d'avance.

Il ne durera que le temps jugé nécessaire par le professeur pour qu'en le combinant avec ses autres éléments d'appréciation, il ait la conviction que l'élève satisfait aux prescriptions de la loi.

ART. 3. Chaque professeur que la chose concerne fera connaître en temps opportun l'époque à partir de laquelle les élèves pourront se faire inscrire pour subir l'examen sommaire.

Il fixera le jour et l'heure de chaque examen.
